

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Première session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 14–16 février 2011

QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

Point du jour 12

Pour examen



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.1/2011/12-A
19 janvier 2011
ORIGINAL: ANGLAIS

RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur, ERM*: M. P. Larsen tél.: 066513-2601

Chargée des relations extérieures, Mme S. Moussavi tél.: 066513-3521
ERM:

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme I. Carpitella, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

* Division des relations multilatérales et des rapports avec les ONG.

RÉSUMÉ

Le Corps commun d'inspection se compose de 11 inspecteurs dotés de larges pouvoirs d'investigation sur les questions se rapportant à l'efficacité des services et à la bonne utilisation des fonds par le système des Nations Unies. Chaque année, il associe tous les organismes des Nations Unies à l'élaboration de ses rapports, en leur demandant de formuler leurs observations et leurs contributions avant de publier les rapports sous leur forme finale.

À la demande du Conseil d'administration, le Secrétariat a élaboré un tableau qui récapitule les recommandations formulées par le Corps commun dans les rapports qu'il a publiés depuis le précédent rapport soumis au Conseil (WFP/EB.1/2010/13) et jugées pertinentes pour les activités du PAM, ainsi que les réponses du PAM, en précisant les suites données à ces recommandations (annexe I). L'annexe II présente l'état de l'application par le PAM des recommandations précédemment approuvées ou acceptées. Dans le souci d'harmoniser la présentation des rapports et d'assurer la transparence, les tableaux figurant dans le présent document reprennent la structure et le contenu des réponses apportées par le PAM au Corps commun. Les annexes qui accompagnent la présente note précisent quelles recommandations nécessitent que l'organe délibérant leur donne suite, sous forme d'une décision du Conseil.

Neuf rapports établis par le Corps commun depuis le dernier rapport présenté au Conseil sont jugés pertinents pour les activités du PAM, et huit d'entre eux contiennent des recommandations qui appellent une décision de l'organe directeur.

PROJET DE DÉCISION*

Le Conseil prend note des informations et recommandations figurant dans le document intitulé "Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM" (WFP/EB.1/2011/12-A).

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

1. Le Corps commun d'inspection (CCI) a été créé en 1966 en application de la résolution 2150 (XXI) de l'Assemblée générale des Nations Unies. Il s'agit d'un organe de contrôle externe indépendant qui fait partie du système des Nations Unies, dont la mission consiste à conduire des évaluations, des inspections et des enquêtes à l'échelle du système. Il se compose de 11 inspecteurs qui s'emploient à contribuer à l'amélioration de la gestion et des méthodes employées à cet égard, à favoriser le renforcement de la coordination entre les organismes des Nations Unies, et à déterminer si les activités entreprises par les organisations participantes sont menées de la façon la plus économique possible.
2. Les organisations participant au CCI sont l'Organisation des Nations Unies (ONU), les organismes qui y sont affiliés et les institutions spécialisées. Le PAM est une organisation participante en vertu de ses liens constitutionnels avec l'ONU et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Les rapports pertinents du CCI sont par conséquent adressés au Directeur exécutif pour communication au Conseil d'administration du PAM.
3. Dans sa résolution 60/258, en date du 15 juin 2006, l'Assemblée générale a prié le CCI de continuer à améliorer le dialogue avec les organisations participantes et de renforcer ainsi le suivi de l'application de ses recommandations. Elle l'a en outre prié d'indiquer dorénavant de façon plus détaillée dans ses rapports annuels l'impact de la pleine application de ses recommandations.
4. Dans sa décision 2002/EB.2/17, le Conseil d'administration du PAM a recommandé d'inclure les éléments suivants dans le document concernant les rapports du CCI intéressant le travail du PAM, qui lui est présenté chaque année:
 - i) les observations formulées par le PAM sur les rapports du CCI intéressant son travail publiés depuis la présentation au Conseil du document antérieur;
 - ii) une liste de tous les rapports du CCI publiés depuis l'établissement du dernier rapport au Conseil;
 - iii) l'état de l'application par le PAM des recommandations précédemment approuvées ou acceptées.
5. Conformément à l'usage suivi par les Conseils d'administration des autres fonds et programmes, le Secrétariat présente chaque année à la première session ordinaire, pour examen, un compte rendu contenant les points énumérés ci-dessus, en précisant: a) quelles recommandations adressées au Directeur exécutif sont acceptables; b) quelles recommandations nécessitent que l'organe délibérant leur donne suite sous forme d'une décision du Conseil.
6. Pour la présente session de 2011 du Conseil, le Secrétariat a repris le tableau élaboré par le CCI dans le cadre de son dispositif de suivi des rapports établis pour rendre compte de l'application des recommandations du CCI et de l'impact produit.
7. On trouvera à l'annexe I les recommandations figurant dans les rapports du CCI et les réponses du PAM, y compris les suites données aux recommandations. La liste des neuf nouveaux rapports du CCI reçus par le PAM en 2009 et en 2010 figure ci-après:
 - i) La délocalisation au sein des organismes des Nations Unies. Les centres de services délocalisés (JIU/REP/2009/6)
 - ii) Examen de la gestion et de l'administration au sein du Programme alimentaire mondial (PAM) (JIU/REP/2009/7)

- iii) Sélection et conditions d'emploi des chefs de secrétariat au sein des organismes des Nations Unies (JIU/REP/2009/8)
 - iv) Le rôle des représentants spéciaux du Secrétaire général et des coordonnateurs résidents (JIU/REP/2009/9)
 - v) Profil environnemental des organismes des Nations Unies: examen de leurs politiques et pratiques internes en matière de gestion de l'environnement (JIU/REP/2010/1) *(n'appelle pas de décision de l'organe directeur du PAM)*
 - vi) Organisation des voyages au sein du système des Nations Unies (JIU/REP/2010/2)
 - vii) La déontologie dans le système des Nations Unies (JIU/REP/2010/3)
 - viii) Évaluation de la gestion des risques au sein du système des Nations Unies: un cadre de référence (JIU/REP/2010/4)
 - ix) État de préparation des organismes des Nations Unies en vue de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) (JIU/REP/2010/6)
8. On trouvera à l'annexe II le tableau récapitulatif de l'état de l'application des recommandations intéressant les activités du PAM formulées dans les rapports publiés par le CCI en 2007, 2008 et 2009 et précédemment approuvées ou acceptées.
9. Tous les rapports sont disponibles sur le site du Corps commun d'inspection en anglais, en français, en espagnol et en arabe à l'adresse suivante: <http://www.unjju.org/>.

ANNEXE I: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2009 et 2010)

Rapport	Titre du rapport	N° de la rec.	Recommandation	Destinataire	État d'acceptation	Observations du PAM
2009/6	La délocalisation au sein des organismes des Nations Unies	1	Les organes directeurs des organismes des Nations Unies devraient demander aux chefs de secrétariat, avant de délocaliser des services, d'élaborer une politique de délocalisation qui soit fondée sur l'analyse coûts-avantages de toutes les formules possibles pour la fourniture de services et qui soit conforme à la stratégie globale à moyen et à long terme de l'organisation. La politique devrait ensuite être soumise à l'examen et à l'approbation des organes directeurs. Il faudrait étudier de manière approfondie toutes les possibilités de coopération interinstitutions, y compris l'élaboration de politiques et projets communs/conjoints, avant l'élaboration de politiques et projets de délocalisation propres à une organisation.	Organe délibérant		Les fonctions d'appui du PAM dans certains domaines de l'informatique et de la passation de marchés ont été délocalisées vers des régions où les frais d'exploitation sont moindres, conformément à une stratégie de gestion consistant à décentraliser les services et les fonctions et à les confier aux prestataires les plus appropriés. Cette stratégie vise à mieux maîtriser les coûts, à améliorer l'efficacité et à davantage axer l'action sur les résultats, y compris en favorisant les synergies et en harmonisant les pratiques de fonctionnement dans le cadre de la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome et de l'action menée pour renforcer la cohérence du système des Nations Unies. Toutes les recommandations du CCI concernant la « délocalisation » sont en train d'être examinées à la lumière de cette stratégie plus vaste et des objectifs fondamentaux recherchés.
2009/6	La délocalisation au sein des organismes des Nations Unies	2	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient élaborer une étude de faisabilité globale comme fondement de la délocalisation. Cette étude devrait comporter une analyse coûts-avantages et une évaluation des principaux risques et des mesures propres à y faire face, et établir un degré important de rentabilité moyennant l'accroissement ou le maintien de la qualité des services.	Chef de secrétariat	À l'étude	Voir le commentaire pour la recommandation 1.
2009/6	La délocalisation au sein des organismes des Nations Unies	3	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies qui envisagent de créer un centre de services délocalisés devraient procéder à une analyse précise des autres lieux possibles sur la base de critères objectifs, dans le cadre de l'étude de faisabilité globale, et étayer les motifs de leur décision finale. L'analyse devrait être soumise à l'examen des organes directeurs.	Chef de secrétariat	À l'étude	Voir le commentaire pour la recommandation 1.

ANNEXE I: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2009 et 2010)

Rapport	Titre du rapport	N° de la rec.	Recommandation	Destinataire	État d'acceptation	Observations du PAM
2009/6	La délocalisation au sein des organismes des Nations Unies	4	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient négocier avec les gouvernements d'éventuels pays hôtes en vue d'obtenir un accord pour l'implantation d'un centre de services délocalisés qui soit au moins aussi favorable que d'autres accords similaires. À cet effet, ils devraient communiquer et coordonner les accords conclus avec les pays hôtes pour l'implantation de centres de services délocalisés.	Chef de secrétariat	À l'étude	Voir le commentaire pour la recommandation 1.
2009/6	La délocalisation au sein des organismes des Nations Unies	5	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient prendre toutes les mesures nécessaires pour atténuer les effets de la délocalisation sur le personnel, et veiller à ce que l'intégralité du coût de ces mesures soit prise en compte dans l'analyse du coût global de la délocalisation.	Chef de secrétariat	À l'étude	Voir le commentaire pour la recommandation 1.
2009/6	La délocalisation au sein des organismes des Nations Unies	6	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient demander aux organes directeurs l'affectation de crédits suffisants au financement des mesures d'incitation au départ liées à la délocalisation.	Chef de secrétariat	À l'étude	Voir le commentaire pour la recommandation 1.
2009/6	La délocalisation au sein des organismes des Nations Unies	7	Les organes directeurs des organismes des Nations Unies devraient demander aux chefs de secrétariat de préserver le caractère international des organisations dans les effectifs des centres de services délocalisés.	Organe délibérant		
2009/6	La délocalisation au sein des organismes des Nations Unies	8	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient préparer des stratégies de gestion du changement et de communication institutionnelle pour assurer le succès des projets de délocalisation.	Chef de secrétariat	À l'étude	Voir le commentaire pour la recommandation 1.
2009/6	La délocalisation au sein des organismes des Nations Unies	9	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient mettre en place des équipes efficaces chargées de la gestion du projet avec un leadership fort au sommet, et préparer des plans détaillés pour la création de centres de services délocalisés.	Chef de secrétariat	À l'étude	Voir le commentaire pour la recommandation 1.

ANNEXE I: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2009 et 2010)

Rapport	Titre du rapport	N° de la rec.	Recommandation	Destinataire	État d'acceptation	Observations du PAM
2009/6	La délocalisation au sein des organismes des Nations Unies	10	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient s'assurer que le système de planification des ressources institutionnelles et le centre de services délocalisés sont prêts avant d'entrer en activité. À cet effet, il devrait être procédé aux essais appropriés; et il devrait être assuré la dotation en effectifs, les capacités en termes d'infrastructures et la formation renforcée qui sont nécessaires.	Chef de secrétariat	À l'étude	Voir le commentaire pour la recommandation 1.
2009/6	La délocalisation au sein des organismes des Nations Unies	11	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient veiller à ce que la structure de responsabilité pour les centres de services délocalisés soit établie et évaluée avec soin, avec l'élaboration d'accords de services et une délégation d'autorité clairement définie, et à ce que cette structure soit intégrée dans les instruments de politique administrative.	Chef de secrétariat	À l'étude	Voir le commentaire pour la recommandation 1.
2009/6	La délocalisation au sein des organismes des Nations Unies	12	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient mettre en place des plans efficaces pour le transfert des connaissances et pour la formation afin de faciliter la transition vers les centres de services délocalisés. Les plans de formation devraient être fondés sur l'évaluation et la définition des besoins de formation.	Chef de secrétariat	À l'étude	Voir le commentaire pour la recommandation 1.
2009/6	La délocalisation au sein des organismes des Nations Unies	13	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient faire en sorte que la sécurité du personnel et des installations soit assurée; que la sécurité des informations soit assurée; et que des plans pour la continuité opérationnelle et la reprise après sinistre, y compris une stratégie de sortie, soient préparés pour les centres de services délocalisés avant que ceux-ci entrent en activité.	Chef de secrétariat	À l'étude	Voir le commentaire pour la recommandation 1.

ANNEXE I: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2009 et 2010)

Rapport	Titre du rapport	N° de la rec.	Recommandation	Destinataire	État d'acceptation	Observations du PAM
2009/6	La délocalisation au sein des organismes des Nations Unies	14	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient établir des mécanismes de suivi et de rapport périodiques pour les centres de services délocalisés, afin de montrer les progrès effectués vers la réalisation des objectifs, y compris les économies de coûts et l'amélioration de la qualité des services. Il devrait être fait rapport périodiquement à ce sujet, sur le plan interne aux hauts responsables et sur le plan externe aux organes directeurs.	Chef de secrétariat	À l'étude	Voir le commentaire pour la recommandation 1.
2009/6	La délocalisation au sein des organismes des Nations Unies	15	Les organes directeurs des organismes des Nations Unies devraient exercer leur rôle de supervision concernant les activités de délocalisation, y compris pour la mise en œuvre des politiques, l'évaluation des résultats et la mesure des progrès vers la réalisation des objectifs.	Organe délibérant		
2009/6	La délocalisation au sein des organismes des Nations Unies	16	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient coordonner leurs projets de délocalisation afin d'optimiser les gains d'efficacité en coopération avec les autres organisations. Avant de délocaliser, ils devraient étudier toutes les possibilités, y compris le transfert d'activités vers des centres de services délocalisés existants et la mise en place de centres de services communs. À cet effet, ils devraient soumettre leurs plans et projets de délocalisation aux réunions du groupe de travail pertinent du Comité de haut niveau sur la gestion, pour examen et discussion.	Chef de secrétariat	À l'étude	Voir le commentaire pour la recommandation 1.
2009/7	Examen de la gestion et de l'administration au sein du PAM	1	La Directrice exécutive devrait formuler une stratégie appropriée en vue d'élargir la base de donateurs du PAM en y incluant des donateurs non habituels.	Chef de secrétariat	Acceptée	Le PAM continue de plaider en faveur de contributions plus souples, plus prévisibles et plus réactives provenant d'un large éventail de donateurs. En février 2010, le Conseil d'administration a pris note de la stratégie de mobilisation des ressources du PAM exposée dans le document intitulé "Mobilisation des ressources dans un environnement en mutation" (WFP/EB.1/2010/5-B/Rev.1), qui a pour objet de guider les activités de mobilisation de ressources du PAM afin d'assurer la stabilité et la croissance. Cette stratégie repose sur six piliers: les gouvernements

ANNEXE I: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2009 et 2010)

Rapport	Titre du rapport	N° de la rec.	Recommandation	Destinataire	État d'acceptation	Observations du PAM
						hôtes, les économies émergentes, les fonds multidonateurs ou thématiques des Nations Unies, les nouveaux modes de financement des pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les donateurs actuels, et le secteur privé.
2009/7	Examen de la gestion et de l'administration au sein du PAM	2	La Directrice exécutive devrait demander une évaluation de la stratégie de mobilisation de fonds auprès du secteur privé et présenter un rapport au Conseil d'administration au plus tard en 2012.	Chef de secrétariat	Acceptée	Le PAM accepte cette recommandation et va entreprendre cette évaluation, dont les résultats seront soumis au Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2012.
2009/7	Examen de la gestion et de l'administration au sein du PAM	3	Lors de l'examen du cadre de financement du PAM, la Directrice exécutive devrait continuer de prendre des mesures appropriées pour renforcer la transparence de l'allocation des contributions multilatérales; il lui faudrait pour cela revoir la répartition actuelle des opérations en catégories, et notamment celle des interventions prolongées de secours et redressement (IPSR), et en rendre compte au Conseil d'administration.	Chef de secrétariat	Acceptée	La Directrice exécutive a pris des mesures pour accroître la transparence de l'allocation des ressources. Le Comité pour l'affectation stratégique des ressources a ainsi été créé en mai 2009 afin: i) de superviser l'établissement des priorités dans l'allocation des ressources; ii) de veiller à l'élaboration et à l'application du cadre de financement du PAM; iii) d'étudier les besoins de financement des opérations du PAM; iv) d'identifier les domaines sur lesquels doivent porter en priorité les appels de fonds et les activités de mobilisation des ressources. En ce qui concerne la gestion des ressources multilatérales, le Comité devrait: i) élaborer des critères et des lignes directrices pour l'allocation des crédits; ii) étudier et approuver les appels de fonds exceptionnels; iii) définir des critères de priorité et des lignes directrices pour la négociation et l'emploi des contributions à emploi spécifique. Ce travail se poursuivra durant l'année qui vient.
2009/7	Examen de la gestion et de l'administration au sein du PAM	4	Lors de l'étude du cadre de financement du PAM, le Conseil d'administration devrait réévaluer l'applicabilité du principe de recouvrement intégral des coûts pour assurer que ce principe reste adapté au contexte actuel de la nouvelle orientation stratégique du Programme, à l'évolution de ses activités et aux types de contributions qu'il reçoit.	Organe délibérant	Acceptée	Le principe du recouvrement intégral des coûts était un élément central de l'examen du cadre de financement. En novembre 2010, le Conseil d'administration a approuvé un document qui contient deux recommandations visant à adapter le modèle de recouvrement intégral des coûts en vigueur au PAM afin que les activités non alimentaires puissent recevoir un appui suffisant aux stades de l'élaboration des budgets des projets et de leur mise en œuvre.



ANNEXE I: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2009 et 2010)

Rapport	Titre du rapport	N° de la rec.	Recommandation	Destinataire	État d'acceptation	Observations du PAM
2009/7	Examen de la gestion et de l'administration au sein du PAM	5	Le Conseil d'administration devrait demander à la Directrice exécutive d'entreprendre une étude détaillée des doubles emplois et des lacunes existant aux différents niveaux de la structure décentralisée du PAM dans les fonctions d'administration et d'appui, et d'en rendre compte au Conseil d'administration au plus tard en 2011.	Organe délibérant	Acceptée	La haute direction admet que certains aspects de la structure décentralisée Siège/bureau régional/bureau de pays doivent être révisés; des améliorations potentielles sont en cours d'étude. Le modèle actuel, conçu il y a dix ans, a bien fonctionné pour le PAM, mais une définition plus claire des rôles et des responsabilités réduira les doubles emplois et les chevauchements. Il sera tenu compte de l'examen de cette question dans le Plan de gestion pour l'exercice biennal 2012-2013, qui sera présenté au Conseil en 2011.
2009/7	Examen de la gestion et de l'administration au sein du PAM	6	La Directrice exécutive devrait prendre des mesures pour renforcer la représentation des pays en développement aux postes de direction du Programme.	Chef de secrétariat	Acceptée	Le PAM donnera suite à cette recommandation au moyen d'initiatives de perfectionnement du personnel et de planification ciblée de la relève. En raison de la mobilité du personnel, les recrutements extérieurs ne sont pas très fréquents aux échelons supérieurs, car la plupart des postes sont pourvus en interne. Ces trois dernières années, 43 pour cent du personnel aux classes P-2 à P-5 promu à l'occasion de l'exercice annuel de promotion du PAM étaient originaires de pays en développement. Le PAM reconnaît que des efforts supplémentaires doivent être consentis pour atteindre l'objectif de 40 pour cent des postes de catégorie supérieure occupés par des ressortissants de pays en développement. Depuis 2004, 60 pour cent des personnes formées au Centre de perfectionnement des compétences de gestion de Rome sont des ressortissants de pays en développement.
2009/7	Examen de la gestion et de l'administration au sein du PAM	7	La Directrice exécutive du PAM devrait passer en revue la politique relative à la réaffectation, rotation et mobilité [...] et présenter un rapport au Conseil d'administration, au plus tard en 2011, sur les voies et moyens à utiliser pour améliorer la communication avec le personnel et améliorer l'équité et la transparence du processus.	Chef de secrétariat	À l'étude	Le PAM s'emploie à revoir ses politiques de recrutement et de réaffectation. Après avoir examiné les conditions d'emploi et les meilleures pratiques en usage dans le domaine de la gestion du personnel international, la Division des ressources humaines a proposé les éléments d'un nouveau modèle de carrière pour les cadres recrutés sur le plan international. Les conclusions et les recommandations ont été débattues avec la haute direction et les représentants du personnel. Ce nouveau modèle de carrière vise à accroître la transparence et la cohérence dans la prise de décisions, améliorer la communication et renforcer l'obligation de justifier les décisions sur le déroulement des carrières. La Division des ressources humaines élaborera de nouvelles politiques fondées sur ce processus; celles-ci devraient être prêtes d'ici fin 2010 pour application en 2011.



ANNEXE I: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2009 et 2010)

Rapport	Titre du rapport	N° de la rec.	Recommandation	Destinataire	État d'acceptation	Observations du PAM
2009/7	Examen de la gestion et de l'administration au sein du PAM	8	La Directrice exécutive devrait mettre fin à la pratique des promotions à titre exceptionnel.	Chef de secrétariat	À l'étude	Les Directeurs exécutifs ont parfois recouru à des promotions à titre exceptionnel dans le souci du bon équilibre des effectifs et des compétences. Il a été pris note des préoccupations formulées par les inspecteurs: la direction aura recours à cet instrument avec discernement. Ces quatre dernières années, il n'a été accordé qu'une seule promotion à titre exceptionnel; depuis deux ans, il n'a été procédé à aucune promotion de ce type.
2009/7	Examen de la gestion et de l'administration au sein du PAM	9	La Directrice exécutive devrait présenter au Conseil d'administration, au plus tard à sa session annuelle de 2011, une étude détaillée sur l'emploi de consultants au PAM (y compris les incidences au niveau des coûts) pour faire en sorte que le PAM se conforme pleinement aux règles et règlements des Nations Unies concernant le recours aux consultants.	Chef de secrétariat	À l'étude	Le PAM doit intervenir rapidement et efficacement dans les situations d'urgence, mais du fait qu'il ne dispose pas de fonds destinés à financer les activités de base, les consultants constituent une composante essentielle des opérations d'urgence. Le recours aux consultants donne la souplesse voulue pour réduire l'échelle des interventions une fois la crise passée, ce qui renforce l'efficacité du PAM en matière d'organisation et de maîtrise des coûts. Le recours aux consultants fera l'objet d'un suivi pour veiller au respect des règles et règlements du PAM.
2009/7	Examen de la gestion et de l'administration au sein du PAM	10	Le Conseil d'administration devrait institutionnaliser l'accès des représentants du personnel à sa session annuelle, à partir de 2010, pour entendre les vues et les préoccupations du personnel.	Organe délibérant	A l'étude	Le PAM a pris note de la recommandation du Conseil et a entamé une enquête sur les dispositions adoptées par les organismes des Nations Unies afin d'établir une norme de qualité et étudier les meilleures pratiques. Une fois le travail achevé, des consultations seront menées avec le Conseil et les associations du personnel, pour instaurer une pratique permettant aux associations du personnel d'exprimer leurs vues auprès du Conseil à l'occasion de ses sessions annuelles.
2009/7	Examen de la gestion et de l'administration au sein du PAM	11	La Directrice exécutive devrait envisager, après consultation des directeurs des bureaux régionaux, de rétablir des postes de fonctionnaires chargés de la sécurité, dans les bureaux régionaux où cette mesure est jugée nécessaire.	Chef de secrétariat	Acceptée	Les bureaux régionaux de Bangkok, du Caire et de Johannesburg disposent d'agents régionaux de sécurité. En ce qui concerne les bureaux régionaux de Panama et de Dakar, les agents sont en poste à Rome et sont en mesure d'apporter un soutien et de se déployer rapidement en cas de nécessité.
2009/7	Examen de la gestion et de l'administration au sein du PAM	12	La Directrice exécutive devrait réaliser régulièrement des enquêtes mondiales auprès du personnel et faire rapport au Conseil d'administration à ce sujet.	Chef de secrétariat	À l'étude	

ANNEXE I: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2009 et 2010)

Rapport	Titre du rapport	N° de la rec.	Recommandation	Destinataire	État d'acceptation	Observations du PAM
2009/8	Sélection et conditions d'emploi des chefs de secrétariat au sein des organismes des Nations Unies	4	Les organes délibérants des organismes des Nations Unies devraient, s'ils ne l'ont pas déjà, établir pour le processus de sélection de leur chef de secrétariat un calendrier s'achevant au moins trois mois avant la date prévue d'expiration du mandat du chef de secrétariat sortant, afin d'assurer une transition sans accroc entre celui-ci et son successeur.	Organe délibérant		
2009/8	Sélection et conditions d'emploi des chefs de secrétariat au sein des organismes des Nations Unies	5	Les organes délibérants des organismes des Nations Unies devraient demander à tous les candidats à un poste de chef de secrétariat de joindre à leur curriculum vitae un certificat de bonne santé signé par un établissement médical reconnu.	Organe délibérant		
2009/8	Sélection et conditions d'emploi des chefs de secrétariat au sein des organismes des Nations Unies	6	Les organes délibérants des organismes des Nations Unies devraient adopter des dispositions limitant la durée des fonctions de leur chef de secrétariat à un maximum de deux mandats successifs dont aucun n'excéderait cinq ans, si de telles dispositions ne sont pas déjà en vigueur.	Organe délibérant		La politique du PAM correspond déjà à cette recommandation. L'article VII 3) du Statut dispose en effet que "Le Directeur exécutif est nommé pour cinq ans. La procédure [...] s'applique à la reconduction éventuelle de son mandat, lequel peut être renouvelé une fois seulement."
2009/8	Sélection et conditions d'emploi des chefs de secrétariat au sein des organismes des Nations Unies	7	Les organes délibérants des organismes des Nations Unies devraient condamner et interdire les pratiques contraires à la déontologie telles que les promesses, les faveurs, les invitations, les cadeaux, etc., faits par des candidats à un poste de chef de secrétariat ou par des gouvernements qui les soutiennent durant le processus de sélection/élection en échange d'un vote pour tel ou tel candidat.	Organe délibérant		
2009/8	Sélection et conditions d'emploi des chefs de secrétariat au sein des organismes des Nations Unies	9	Les organes délibérants des organismes des Nations Unies devraient adopter des dispositions qui traitent dans le détail des conflits d'intérêts concernant les chefs de secrétariat et/ou des allégations d'irrégularités/fautes commises par ces derniers, si de telles dispositions n'existent pas déjà.	Organe délibérant		



ANNEXE I: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2009 et 2010)

Rapport	Titre du rapport	N° de la rec.	Recommandation	Destinataire	État d'acceptation	Observations du PAM
2009/8	Sélection et conditions d'emploi des chefs de secrétariat au sein des organismes des Nations Unies	10	Les organes délibérants des organismes des Nations Unies devraient charger leur bureau/service de contrôle interne ou de déontologie, selon qu'il convient, ou le Corps commun d'inspection de procéder à des enquêtes sur les cas présumés d'irrégularités ou de fautes, y compris les représailles et les irrégularités relatives aux déclarations de situation financière, qui auraient été commises par des chefs de secrétariat d'organismes des Nations Unies. L'autorité qui mène l'enquête devrait faire directement rapport sur les résultats de l'enquête à l'organe délibérant de l'organisme concerné, pour suite à donner. Le Corps commun d'inspection peut toutefois, s'il le juge nécessaire, ouvrir une enquête de sa propre initiative.	Organe délibérant		
2009/8	Sélection et conditions d'emploi des chefs de secrétariat au sein des organismes des Nations Unies	12	Les organes délibérants des organismes des Nations Unies devraient se doter de politiques strictes concernant l'acceptation de cadeaux, de distinctions honorifiques, de décorations, etc. par leur chef de secrétariat, là où une telle politique n'existe pas à l'heure actuelle.	Organe délibérant		
2009/8	Sélection et conditions d'emploi des chefs de secrétariat au sein des organismes des Nations Unies	13	Les organes délibérants des organismes des Nations Unies devraient inclure dans les conditions d'emploi de leur chef de secrétariat une disposition prévoyant la possibilité de verser à ce dernier une indemnité à la cessation de fonctions, si une telle disposition n'existe pas déjà.	Organe délibérant		Les conditions d'indemnisation du Directeur exécutif du PAM sont régies par le Statut et le Règlement du personnel du PAM et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), dont les dispositions en matière d'indemnité à la cessation de fonctions sont déjà conformes à la règle établie par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI).
2009/9	Le rôle des représentants spéciaux du Secrétaire général et des coordonnateurs résidents	1	Les organes délibérants sont invités à adopter le présent cadre de référence en tant que critère pour guider et mesurer les efforts déployés en vue d'obtenir une organisation plus efficace et plus efficiente, apte à mieux satisfaire les besoins des pays.	Organe délibérant		

ANNEXE I: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2009 et 2010)

Rapport	Titre du rapport	N° de la rec.	Recommandation	Destinataire	État d'acceptation	Observations du PAM
2010/1	Profil environnemental des organismes des Nations Unies	4	<p>Les chefs de secrétariat des organisations, en consultation avec le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination, devraient:</p> <p>a) Établir des directives administratives et financières communes pour enregistrer et comptabiliser intégralement dans les lignes budgétaires appropriées les dépenses engagées à la fois pour réduire les émissions de CO₂ et pour acheter des compensations des émissions de carbone, afin de mettre en œuvre la stratégie pour une ONU climatiquement neutre; et</p> <p>b) Améliorer l'évaluation et la notification des pratiques et des dépenses en matière d'environnement de leurs organisations grâce à l'utilisation du document sur la comptabilité de la gestion de l'environnement conçu par le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, afin de mieux rendre compte des décisions prises sur le plan environnemental et financier.</p>	Chef de secrétariat	À l'étude	<p>a) Le PAM participe à une structure interinstitutions, le Groupe de gestion des questions relatives à la durabilité et au groupe de travail constitué en son sein pour étudier la question de la communication d'informations sur la durabilité, lequel examinera en 2011 un cadre commun de présentation des informations sur cette question. Ce travail devrait notamment porter sur la possibilité d'intégrer les avantages et les répercussions d'ordre financier et social et d'élargir l'éventail d'indicateurs environnementaux (seules les émissions de gaz à effet de serre sont aujourd'hui prises en compte). Il est prévu que le Groupe de gestion des questions relatives à la durabilité soumette des recommandations au Groupe de la gestion de l'environnement en 2012.</p> <p>b) Compte tenu du caractère exhaustif de ce document, le PAM considère qu'il lui faut progresser davantage sur la voie de l'adhésion à un système de gestion de l'environnement avant d'être en mesure de s'engager à adopter le cadre en question.</p>
2010/1	Profil environnemental des organismes des Nations Unies	6	<p>Les chefs de secrétariat des organisations devraient négocier, selon les besoins, avec les pays où leurs organisations respectives ont leur siège, des accords prévoyant un appui du pays hôte pour la mise en œuvre des plans et des politiques des organismes des Nations Unies pour rendre leurs locaux et leurs bureaux plus respectueux de l'environnement, qui pourraient à terme être joints en annexe à l'accord de siège.</p>	Chef de secrétariat	À l'étude	<p>Les services du Siège étudient activement cette possibilité. Des pourparlers sont en cours entre la Sous-Division de la gestion des infrastructures et des équipements et le Gouvernement italien en ce qui concerne toute une série d'améliorations à apporter aux locaux à Rome et à Brindisi, et notamment plusieurs aménagements bénéfiques pour l'environnement. Par ailleurs, l'équipe chargée de la neutralité climatique donne la priorité à la recherche de donateurs pour recueillir des financements qui seront distribués dans le cadre du Fonds pour l'efficacité énergétique qui sera mis en place en 2011. Celui-ci poursuit un double objectif: améliorer l'efficacité énergétique et réduire les émissions de CO₂ dans le cadre des interventions du PAM dans les pays en finançant une partie des dépenses d'équipement au titre de projets d'économies d'énergie (les bureaux qui mettent en œuvre ce type de projets conserveront le bénéfice des économies réalisées). Cette stratégie a pour objet d'assurer l'intégration d'activités durables dans les opérations du PAM, conformément aux principes de bonne gestion environnementale. Le PAM est disposé à étudier pays par pays les possibilités de</p>



ANNEXE I: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2009 et 2010)

Rapport	Titre du rapport	N° de la rec.	Recommandation	Destinataire	État d'acceptation	Observations du PAM
						collaborer avec les gouvernements hôtes à des projets permettant à la fois de réduire les émissions de CO ₂ du PAM et de renforcer les capacités sur le plan local.
2010/1	Profil environnemental des organismes des Nations Unies	7	<p>Le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat [des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS)], devrait:</p> <p>a) Avec l'assistance du Directeur exécutif du [Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)], élargir son rôle de chef de file à la promotion de politiques internes en matière de gestion de l'environnement à l'échelle du système;</p> <p>b) Par l'entremise du CCS, publier une déclaration concernant l'initiative qu'il a lancée en vue de définir un échéancier commun pour l'adoption de stratégies environnementales internes, afin de favoriser le respect de tous les accords multilatéraux sur l'environnement (AME) par les organisations membres du CCS;</p> <p>c) Veiller à ce que chaque chef de secrétariat d'une organisation membre du CCS établisse, applique et améliore un système de gestion de l'environnement qui soit adapté à sa situation et fondé sur une politique de gestion de l'environnement.</p>	Chef de secrétariat	Sans objet	<p>a) Le PAM note que cette mesure est du ressort du Secrétaire général, mais il est globalement favorable à l'adoption d'une démarche commune à l'ensemble des organismes des Nations Unies en matière de systèmes internes de gestion de l'environnement. Le Groupe de gestion des questions relatives à la durabilité a par ailleurs noté la nécessité de mettre en place un appui centralisé afin d'assurer que les organismes consacrent à cette initiative les financements qui conviennent et qu'elle bénéficie de l'appui de spécialistes des systèmes de gestion de l'environnement qualifiés et expérimentés.</p> <p>b) Le PAM note que cette mesure est du ressort du Secrétaire général, mais il est globalement favorable à l'adoption d'un cadre commun assorti d'un échéancier, sous réserve de la mise en place de financements appropriés, comme indiqué ci-dessus.</p> <p>c) Le PAM note que cette mesure est du ressort du Secrétaire général, mais il est globalement favorable à un engagement en faveur des systèmes de gestion de l'environnement au niveau du Conseil des chefs de secrétariat.</p>
2010/2	Organisation des voyages au sein du système des Nations Unies	1	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient appuyer les activités du Réseau interinstitutions de négociation des conditions tarifaires pour les voyages (IATN) en veillant à ce que leurs responsables des voyages respectifs assistent et participent activement aux réunions annuelles de l'IATN et devraient encourager l'adoption des statuts de l'IATN énonçant les buts, les objectifs et les procédures du réseau.	Chef de secrétariat	Acceptée	Le chef de l'Unité des voyages du PAM assiste à la réunion annuelle de l'IATN et s'emploie activement à faire connaître l'action de ce groupe.
2010/2	Organisation des voyages au sein du système des Nations Unies	3	Les chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait devraient veiller à ce que tous les moyens soient mis en œuvre pour revoir et améliorer les modules voyages de leur système [de progiciel de gestion intégré (PGI)].	Chef de secrétariat	Acceptée	Le module de gestion des voyages du PGI du PAM a récemment été mis à niveau de manière à prendre en charge la gestion automatisée des indemnités journalières de subsistance à l'échelle mondiale tout en assurant l'application de pratiques optimales en la matière.

ANNEXE I: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2009 et 2010)

Rapport	Titre du rapport	N° de la rec.	Recommandation	Destinataire	État d'acceptation	Observations du PAM
2010/2	Organisation des voyages au sein du système des Nations Unies	4	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient veiller à ce que l'information concernant la politique en matière de voyages (y compris les droits et procédures) soit mise à jour et facilement accessible au personnel.	Chef de secrétariat	Acceptée	Le PAM a récemment ouvert une nouvelle page Web consacrée à l'Unité des voyages, qui mentionne l'ensemble des droits et des procédures à suivre; cette page Web, mise à jour quotidiennement, est accessible à l'ensemble du personnel dans le monde entier.
2010/2	Organisation des voyages au sein du système des Nations Unies	5	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait devraient veiller à prévoir dans le processus d'organisation des voyages des dispositions permettant aux fonctionnaires d'indiquer, assumant ainsi leurs responsabilités, qu'ils ont suivi la formation requise en matière de sécurité et demandé une habilitation de sécurité, qu'ils ont obtenu le cas échéant un certificat médical d'aptitude au voyage, qu'ils ont demandé les visas nécessaires et qu'ils possèdent un [laissez-passer des Nations Unies] valide.	Chef de secrétariat	Acceptée	Le personnel du PAM n'est pas autorisé à entreprendre des voyages en mission s'il n'a pas suivi la formation requise en matière de sécurité.
2010/2	Organisation des voyages au sein du système des Nations Unies	7	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient prévoir des procédures acceptant la présentation d'une déclaration attestant le voyage tel qu'il a été autorisé pour les demandes de remboursement au titre desquelles le voyageur n'a pas demandé de fonds supplémentaires.	Chef de secrétariat	Acceptée	Le PAM a mis en place il y a dix ans le système de dispense de formulaire de demande de remboursement des frais de voyage; dans les faits, au PAM, 70 pour cent des voyages relèvent de ce cas de figure.
2010/2	Organisation des voyages au sein du système des Nations Unies	8	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait devraient renforcer les procédures imposant des sanctions sévères en cas de demande de remboursement frauduleuse.	Chef de secrétariat	Acceptée	En août 2010, une personne chargée de contrôler les voyages et de s'assurer du respect des dispositions en vigueur a été nommée au sein de l'équipe responsable des voyages délocalisée en Inde. Cette personne vérifie en temps réel tout ce qui concerne les voyages pour le compte du PAM, et ce dans le monde entier.
2010/2	Organisation des voyages au sein du système des Nations Unies	9	Les organes directeurs des organismes des Nations Unies devraient demander aux chefs de secrétariat de présenter des rapports sur les frais de voyage par exercice et sur les mesures prises pour rationaliser les frais de voyage.	Organe délibérant		Depuis la mise à niveau du PGI, le PAM dispose d'informations permettant de contrôler en détail et de manière dynamique les dépenses afférentes aux voyages professionnels. Grâce à cet outil, le PAM pourra procéder à de nouvelles améliorations de nature à rationaliser les investissements et les dépenses afférents aux voyages du personnel.

ANNEXE I: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2009 et 2010)

Rapport	Titre du rapport	N° de la rec.	Recommandation	Destinataire	État d'acceptation	Observations du PAM
2010/3	La déontologie dans le système des Nations Unies	2	Les chefs de secrétariat devraient veiller à ce que le poste de chef du Bureau de la déontologie de leur organisation exige des qualifications et une expérience spécialisées, exigence qui devrait figurer dans la définition d'emploi et dans l'avis de vacance de poste.	Chef de secrétariat	Acceptée	Le PAM souscrit à cette recommandation et convient que ces exigences devraient figurer dans la définition d'emploi en question. Le chef du Bureau de la déontologie actuellement en poste dispose de qualifications et d'une expérience spécialisées en matière de déontologie.
2010/3	La déontologie dans le système des Nations Unies	3	Les chefs de secrétariat devraient veiller à ce que le poste de chef du Bureau de la déontologie de l'organisation soit ouvert à égalité à des candidatures internes et à des candidatures externes et que l'avis de vacance de poste soit largement diffusé.	Chef de secrétariat	Acceptée	L'avis de vacance du poste de chef du Bureau de la déontologie a été largement diffusé au sein du PAM, et à l'avenir il sera également diffusé à l'extérieur. Toutefois, le PAM souscrit à l'avis d'autres organismes des Nations Unies qui considèrent qu'une expérience ou une connaissance approfondie de l'institution constitue un avantage pour occuper ce type de poste.
2010/3	La déontologie dans le système des Nations Unies	4	Les chefs de secrétariat devraient veiller à ce que l'avis de vacance de poste du chef du Bureau de la déontologie soit élaboré en consultation étroite avec les représentants du personnel.	Chef de secrétariat	À l'étude	Le PAM approuve le principe selon lequel le service de la déontologie doit bénéficier du soutien et de la participation des membres du personnel de l'institution et considère qu'il est utile qu'un représentant du personnel soit consulté à l'occasion de la sélection du chef du Bureau de la déontologie.
2010/3	La déontologie dans le système des Nations Unies	5	Les chefs de secrétariat devraient veiller à ce qu'un représentant du personnel siège à la commission de nomination pour la désignation du chef du Bureau de la déontologie.	Chef de secrétariat	À l'étude	Le PAM approuve le principe selon lequel le service de la déontologie doit bénéficier du soutien et de la participation des membres du personnel de l'institution et considère qu'il est utile qu'un représentant du personnel soit consulté à l'occasion de la sélection du chef du Bureau de la déontologie.
2010/3	La déontologie dans le système des Nations Unies	6	Les organes délibérants devraient demander à leur chef de secrétariat de limiter la durée du mandat du chef du Bureau de la déontologie, qui aurait soit un mandat de sept ans non renouvelable, soit deux mandats de quatre ou cinq ans consécutifs au maximum, sans possibilité d'être réengagé par la même organisation.	Organe délibérant	À l'étude	Le PAM comprend que la limitation de la durée du mandat permet au chef du Bureau de la déontologie d'agir en toute indépendance, en particulier lorsqu'il est amené à prendre des décisions difficiles. La durée du mandat du chef du Bureau de la déontologie du PAM n'est actuellement pas limitée.
2010/3	La déontologie dans le système des Nations Unies	7	Les organes délibérants devraient demander à leur chef de secrétariat de veiller à ce que le chef du Bureau de la déontologie présente chaque année un rapport ou une synthèse de son rapport, sans modification par le chef de secrétariat, directement à l'organe délibérant, avec les observations éventuelles du chef de secrétariat sur le rapport.	Organe délibérant		Le Bureau de la déontologie présente un rapport annuel au Comité de déontologie des Nations Unies, conformément à la circulaire du Secrétaire général publiée sous la cote ST/SGB/2007/11, et il en propose une synthèse dans le rapport annuel que le PAM présente chaque année à la session annuelle du Conseil d'administration.



ANNEXE I: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2009 et 2010)

Rapport	Titre du rapport	N° de la rec.	Recommandation	Destinataire	État d'acceptation	Observations du PAM
2010/3	La déontologie dans le système des Nations Unies	8	Les organes délibérants devraient demander à leur chef de secrétariat de prendre les dispositions requises, en les confirmant par écrit, pour que le chef du Bureau de la déontologie ait accès de manière informelle aux organes délibérants.	Organe délibérant		
2010/3	La déontologie dans le système des Nations Unies	10	Les chefs de secrétariat devraient veiller à ce qu'une formation obligatoire en déontologie soit dispensée à tous les fonctionnaires de leur organisation, y compris par des cours obligatoires de recyclage tous les trois ans, et ils devraient donner l'exemple en participant à cette formation.	Chef de secrétariat	À l'étude	Le PAM souscrit à cette recommandation, dans la mesure où les ressources budgétaires le permettent.
2010/3	La déontologie dans le système des Nations Unies	11	Les chefs de secrétariat devraient procéder tous les deux ans à une enquête auprès du personnel sur la sensibilisation aux questions d'intégrité et en publier les résultats dans l'Intranet de leur organisation.	Chef de secrétariat	À l'étude	Le PAM souscrit à cette recommandation, dans la mesure où les ressources budgétaires le permettent.
2010/3	La déontologie dans le système des Nations Unies	12	Dans les cas où une forte présomption de représailles ou de menace de représailles a été constatée par le Bureau de la déontologie de l'organisation et que le Bureau du contrôle interne ne souhaite pas mener une enquête, le chef du secrétariat ou le chef du Bureau de la déontologie devrait soumettre le dossier au Corps commun d'inspection pour enquête.	Chef de secrétariat	Sans objet	Si le Bureau du contrôle interne refuse de mener une enquête concernant un cas de présomption de représailles ou de menace de représailles, le chef du Bureau de la déontologie peut soumettre le dossier au Bureau de la déontologie du Secrétariat de l'ONU à New York ou à une autre instance d'enquête. (Le Bureau de la déontologie de l'ONU ne considère pas que le CCI puisse remplir cette fonction).
2010/3	La déontologie dans le système des Nations Unies	14	Les chefs de secrétariat devraient veiller à ce que le chef du Bureau de la déontologie de leur organisation fasse partie du conseil de direction et participe à toutes ses réunions, et ils devraient publier un instrument administratif à cet effet.	Chef de secrétariat	Acceptée	Le directeur du Bureau de la déontologie participe aux réunions hebdomadaires du Conseil de direction.
2010/3	La déontologie dans le système des Nations Unies	15	Les chefs de secrétariat devraient organiser une réunion annuelle avec le personnel en inscrivant la déontologie à son ordre du jour.	Chef de secrétariat	À l'étude	Le PAM souscrit à cette recommandation.



ANNEXE I: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2009 et 2010)

Rapport	Titre du rapport	N° de la rec.	Recommandation	Destinataire	État d'acceptation	Observations du PAM
2010/3	La déontologie dans le système des Nations Unies	17	Les organes délibérants devraient demander à leur chef de secrétariat de présenter des propositions pour la mise en place d'un mécanisme interne chargé d'établir les modalités requises pour permettre au Bureau de la déontologie et/ou au bureau des services de contrôle interne d'enquêter sur les allégations portées contre le chef du secrétariat ou de les examiner en rendant compte directement à l'organe délibérant concerné des résultats de l'enquête ou de l'examen.	Organe délibérant		Le cas s'est déjà produit, et des procédures sont prévues pour saisir le Bureau de la déontologie de l'ONU dans ces circonstances.
2010/4	Évaluation de la gestion des risques au sein du système des Nations Unies	1	Les chefs de secrétariat devraient adopter les neuf premières normes de référence établies dans ce rapport, à fin de faire en sorte que les principes de gestion des risques institutionnels (GRI) soient acceptés et mis en œuvre conformément aux meilleures pratiques.	Chef de secrétariat	Acceptée	Le PAM a pleinement adopté la gestion des risques dans le cadre du système de gestion axée sur les résultats dont il est doté. Une stratégie de mise en œuvre à part entière comprenant un programme de formation a été engagée, et sa mise en place se poursuivra durant les années 2011 et 2012.
2010/4	Évaluation de la gestion des risques au sein du système des Nations Unies	2	Les organes directeurs devraient exercer leurs fonctions de contrôle en ce qui concerne l'adoption des normes de GRI établies dans ce rapport, l'efficacité de leur mise en œuvre et la gestion des risques critiques au sein de leur organisation.	Organe délibérant		
2010/6	État de préparation des organismes des Nations Unies en vue de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS)	1	Les organes délibérants devraient demander au chef de secrétariat de leur institution de publier à intervalles réguliers des rapports faisant le point sur l'application des Normes IPSAS.	Organe délibérant		Appliquée.
2010/6	État de préparation des organismes des Nations Unies en vue de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS)	2	Les organes délibérants devraient fournir l'appui, le personnel et les financements nécessaires pour le passage effectif et fructueux aux Normes IPSAS.	Organe délibérant		Appliquée.

ANNEXE I: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2009 et 2010)

Rapport	Titre du rapport	N° de la rec.	Recommandation	Destinataire	État d'acceptation	Observations du PAM
2010/6	État de préparation des organismes des Nations Unies en vue de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS)	3	Les chefs de secrétariat devraient s'assurer que la panoplie des 16 meilleures pratiques dont le présent rapport du CCI dresse la liste est appliquée dans le cadre du passage aux Normes IPSAS.	Chef de secrétariat	Acceptée	Appliquée.

ANNEXE II: PRÉCÉDENTS RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2007, 2008 et 2009)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
2007/1	Les contributions volontaires dans le système des Nations Unies	1	L'organe délibérant de chaque fonds et programme des Nations Unies devrait créer un groupe de travail intergouvernemental chargé d'élaborer des propositions en vue d'établir un barème indicatif de contributions volontaires pour les ressources de base, qui s'inspire du modèle adopté par le [...]PNUE, pour examen et approbation par ce même organe.	Organe délibérant	Efficacité accrue	À l'étude	En cours	En partie	Le PAM et son Conseil d'administration ont mené tout au long de l'année 2010 un important travail de révision du cadre de financement afin d'en assurer la conformité avec le Plan stratégique. En novembre 2010, le Conseil a approuvé la modification de l'Article XIII.4 du Règlement général et de l'Article 1.1 du Règlement financier, selon les termes du document intitulé "Examen du cadre de financement" (WFP/EB.2/2010/5-A/1). Ces modifications permettront au PAM d'apporter des changements au modèle de détermination des coûts actuellement en vigueur en traitant séparément les activités non alimentaires à l'intérieur des projets et en permettant – à titre exceptionnel – des filières de financement séparées. En outre, le PAM va aussi modifier le mode de financement actuel des coûts d'appui directs et calculer ces coûts sur la base d'un pourcentage des coûts opérationnels directs, plutôt que d'un taux par tonne comme c'était le cas auparavant.
2007/1	Les contributions volontaires dans le système des Nations Unies	2	Les chefs de secrétariat devraient mettre au point ou continuer de mettre au point des modalités de financement souples telles que des contributions thématiques et des fonds communs, pour examen et approbation par les organes délibérants.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	En cours	Oui	Le PAM continue de plaider en faveur de contributions plus souples, plus prévisibles et plus réactives. Il a collaboré très étroitement avec le Groupe de travail sur les Principes et bonnes pratiques d'action humanitaire, afin d'accroître la souplesse des dons accordés au PAM. Quelques progrès ont déjà été réalisés en ce qui concerne la souplesse du financement: un plus grand nombre de donateurs ont fourni une aide non liée et confirmé qu'ils étaient prêts à verser des espèces



ANNEXE II: PRÉCÉDENTS RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2007, 2008 et 2009)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
									pour accompagner les dons en nature d'autres donateurs afin de couvrir les coûts associés et d'assurer le recouvrement total des coûts. Un plus grand nombre de donateurs ont accepté que l'on utilise les mécanismes de préfinancement sur la base des contributions prévues. Plusieurs accords pluriannuels ont été conclus, ce qui améliorera la prévisibilité et la planification des activités.
2007/1	Les contributions volontaires dans le système des Nations Unies	3	Les chefs de secrétariat devraient revoir les orientations et procédures qui régissent les relations de leurs organisations respectives avec les pays donateurs et les modifier, selon que de besoin, afin de veiller à ce que les contacts soient réguliers et francs.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	En cours	En partie	<p>Des consultations avec le Conseil ont lieu tout au long de l'année.</p> <p>À cet égard, le Secrétariat a saisi les membres du Conseil de l'examen du cadre de financement, et notamment des catégories d'activités en vigueur. Le Conseil d'administration est également invité à contribuer à la révision des catégories d'activités en vigueur. Il a adopté en février 2010 la stratégie de mobilisation des ressources dans un environnement en mutation.</p> <p>La Division des relations avec les gouvernements donateurs échange avec les donateurs dans le cadre de consultations bilatérales.</p> <p>Un Comité pour l'affectation stratégique des ressources a été créé afin de privilégier les aspects stratégiques dans l'établissement des priorités d'utilisation des ressources. Une série d'ateliers consacrés à la planification de projets, à la mobilisation de ressources et à la hiérarchisation des priorités est prévue; le premier de ces ateliers, qui s'est déroulé à Rome en décembre 2010, avait pour objet de décrire les</p>

ANNEXE II: PRÉCÉDENTS RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2007, 2008 et 2009)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
									grandes lignes des processus actuellement à l'œuvre pour: i) le cycle de vie des projets, dont découle le programme de travail du PAM; ii) les besoins, les prévisions et les affectations en matière de ressources financières.
2007/1	Les contributions volontaires dans le système des Nations Unies	4	Les organes délibérants des organismes des Nations Unies devraient demander à leurs chefs de secrétariat respectifs d'accélérer les travaux sur l'harmonisation des politiques de recouvrement des dépenses d'appui qui sont actuellement menés sous les auspices du Conseil des chefs de secrétariat des Nations Unies pour la coordination [...].	Organe délibérant	Diffusion de pratiques optimales	Acceptée	En cours	En partie	En consultation avec le Conseil, le Secrétariat examine le cadre de financement, notamment les divers aspects intéressant le recouvrement des coûts. À sa deuxième session ordinaire de 2009, le Conseil a confirmé le taux de recouvrement des coûts d'appui indirects (CAI) de 7 pour cent déjà en vigueur.
2007/1	Les contributions volontaires dans le système des Nations Unies	5	Les organes délibérants des organismes des Nations Unies devraient demander à leurs chefs de secrétariat respectifs de veiller à ce que les accords négociés avec chacun des pays donateurs concernant les programmes de détachement d'experts associés/administrateurs auxiliaires prévoient des modalités de financement pour les candidats provenant de pays sous-représentés ou non représentés.	Organe délibérant	Efficacité accrue	À l'étude	En cours	En partie	La question de la prise en charge financière de candidats provenant de pays en développement a été réexaminée à la septième réunion des services nationaux de recrutement et des organismes des Nations Unies participant au programme d'experts associés/administrateurs auxiliaires/administrateurs associés; les donateurs ont confirmé combien il était important de soutenir des candidats issus de pays en développement. Un autre donateur a proposé de financer un grand nombre de candidats provenant de pays en développement et l'on espère que d'autres bailleurs de fonds maintiendront et augmenteront leur appui. Le programme des administrateurs auxiliaires permet aux donateurs de financer exclusivement les contrats d'administrateurs venant de leur pays

ANNEXE II: PRÉCÉDENTS RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2007, 2008 et 2009)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
									(à l'exception des Pays-Bas, qui prennent également en charge des administrateurs auxiliaires de pays en développement). Le PAM continue de collaborer avec d'autres organismes des Nations Unies pour encourager les donateurs à continuer de financer des candidats provenant de pays en développement sous-représentés.
2007/1	Les contributions volontaires dans le système des Nations Unies	7	Les chefs de secrétariat devraient veiller à ce que la stratégie de mobilisation des ressources élaborée pour leurs organisations respectives prévoie notamment de créer une entité centralisée de coordination et à ce que les rôles, responsabilités et pouvoirs délégués en matière de mobilisation de ressources soient clairement définis dans des instruments administratifs appropriés.	Chef de secrétariat	Efficience accrue	Acceptée	Oui	En partie	À la suite de l'adoption du Plan stratégique du PAM (2008–2013) en juin 2008, les actions de mobilisation de ressources du PAM ont été mises en conformité. Depuis la restructuration du PAM en juillet 2009, la Division des relations avec les gouvernements donateurs dépend du Département des relations extérieures, qui est dirigé par un Directeur exécutif adjoint.
2007/2	Couverture médicale du personnel du système des Nations Unies	1	Les organes délibérants des institutions des Nations Unies devraient reconnaître officiellement l'assurance maladie du personnel comme une composante à part entière du système commun. Ils devraient demander à la Commission de la fonction publique internationale [...] de procéder à des examens périodiques afin de faire des recommandations à l'Assemblée générale.	Organe délibérant	Efficience accrue	À l'étude			La position du PAM n'a pas évolué en décembre 2010. 1) Le PAM participant au plan d'assurance-maladie commun pour les institutions ayant leur siège à Rome, il souscrit aux observations ci-après concernant la recommandation du CCI: a) observations du CCS extraites du document de l'Assemblée générale des Nations Unies (A/62/541/Add.1): les organisations approuvent le principe selon lequel l'assurance-maladie du personnel devrait être une composante à part entière du système commun; toutefois, elles n'ont pas toutes exprimé l'avis que la CFPI devrait procéder à des "examens périodiques" à cet égard;

ANNEXE II: PRÉCÉDENTS RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2007, 2008 et 2009)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
									<p>b) observations figurant dans le rapport du Comité financier de la FAO (CL 135/INF/7): la FAO fait partie du grand nombre d'organisations qui ne voient pas la nécessité d'exams périodiques des régimes d'assurance-maladie du personnel par la CFPI, ni d'un organe consultatif supplémentaire.</p> <p>2) Le PAM participant au plan d'assurance-maladie du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour ce qui est du personnel recruté localement, l'examen de la recommandation du CCI par le PNUD est pris en considération [DP/2008/23/Add.1-DP/FPA/2008/5(Part II)]; le PNUD et le Fonds des Nations Unies pour la population accueillent avec intérêt la recommandation tendant à ce que l'on invite la CFPI à procéder à des examens périodiques en vue de formuler des recommandations à l'intention de l'Assemblée générale.</p>
2007/2	Couverture médicale du personnel du système des Nations Unies	3	Les organes délibérants des institutions devraient demander aux chefs de secrétariat d'harmoniser les régimes d'assurance maladie existants, tout d'abord au niveau du lieu d'affectation et, à plus long terme, au sein du système commun en ce qui concerne l'étendue de la couverture, les cotisations et les prestations, et de leur fournir périodiquement des informations sur les questions liées à l'assurance maladie.	Organe délibérant	Efficienc e accrue	Acceptée	En cours	En partie	Les institutions des Nations Unies qui ont leur siège à Rome participent à un plan d'assurance-maladie commun géré par la FAO dans le cadre d'un contrat avec la société Van Breda. Les trois organismes se sont groupés pour proposer à l'ensemble du personnel national et international des sièges et du personnel international des bureaux extérieurs, y compris les retraités, la même assurance-maladie et les mêmes prestations au titre du Plan général d'assurance médicale (BMIP). Dans le cadre du Comité consultatif mixte sur la couverture médicale, les trois organismes débattent régulièrement de questions

ANNEXE II: PRÉCÉDENTS RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2007, 2008 et 2009)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
									<p>techniques concernant l'analyse de l'évolution annuelle des demandes de prise en charge, les études actuarielles, les aspects médicaux et juridiques, l'évaluation du rapport coûts/avantages et les besoins opérationnels.</p> <p>Des recommandations concernant ces questions ainsi que la fixation du montant annuel des primes, l'utilisation des fonds de réserve et la révision des clauses contractuelles des appels d'offres pour l'adjudication des contrats d'assurance, sont soumises à l'approbation du Directeur général de la FAO.</p> <p>Comme indiqué l'an dernier, l'harmonisation est pleinement assurée, au niveau du lieu d'affectation, pour les deux dispositifs d'assurance-maladie après la cessation de service – avec la FAO et le Fonds international de développement agricole (FIDA) pour le BMIP et, sur le terrain, avec le Plan d'assurance médicale du PNUD.</p> <p>Ce plan étant administré par le PNUD, le PAM s'en remet à ce dernier pour apporter une réponse sur cette question. Pour l'heure, le PAM n'a pas prévu de prendre part à l'harmonisation du régime d'assurance-maladie après la cessation de service au niveau de l'ensemble des organismes des Nations Unies, mais il prend note de la recommandation formulée par le CCI.</p>

ANNEXE II: PRÉCÉDENTS RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2007, 2008 et 2009)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
2007/2	Couverture médicale du personnel du système des Nations Unies	4	L'organe délibérant de chaque institution devrait demander au chef de secrétariat de faire procéder périodiquement à une étude actuarielle fondée sur une méthodologie uniforme à l'échelle du système pour déterminer l'étendue des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et de faire apparaître ces charges dans les états financiers.	Organe délibérant	Efficience accrue	Acceptée	Appliquée	Oui	Le PAM conduit chaque année une étude actuarielle pour déterminer le montant des engagements relatifs aux prestations dues au personnel, notamment au titre du Plan d'assurance-maladie après la cessation de service. Les fonds pour prestations dues au personnel sont regroupés et investis dans des portefeuilles de placement à long terme administrés conformément à des instructions spécifiques. Le PAM a adopté en 2008 les Normes IPSAS; ce cadre comptable impose l'enregistrement et la publication de ce type d'engagements.
2007/2	Couverture médicale du personnel du système des Nations Unies	5	L'organe délibérant de chaque institution devrait: a) demander au chef de secrétariat de faire des propositions de financement des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service; b) prévoir un financement suffisant pour couvrir les charges et créer une réserve à cet effet.	Organe délibérant	Efficience accrue	Acceptée	Appliquée	Oui	En juin 2010, le Conseil d'administration a approuvé une nouvelle politique de financement afin de parvenir à prendre intégralement en charge, pour une période de 15 ans, les régimes de protection sociale du personnel du PAM (dont l'assurance-maladie après la cessation de service est de loin le principal élément). Cette politique de financement prévoit notamment une enveloppe annuelle supplémentaire de 7,5 millions de dollars à compter de 2011.
2007/4	Structure par âge des ressources humaines des organismes des Nations Unies	2	L'organe délibérant de chaque organisme des Nations Unies devrait demander à son chef de secrétariat de revoir la structure des effectifs de son organisation de façon à établir une structure hiérarchique équilibrée. Afin de rajeunir les effectifs, un plus grand nombre de postes de niveau débutant (P-2 et P-3) devraient être créés pour attirer des jeunes cadres. À cette fin,	Organe délibérant	Efficience accrue	Acceptée	En cours	Oui	

ANNEXE II: PRÉCÉDENTS RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2007, 2008 et 2009)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
			une coopération et une coordination appropriées devraient être assurées entre les divisions des ressources humaines et des finances et les divisions organiques.						
2007/4	Structure par âge des ressources humaines des organismes des Nations Unies	3	Les chefs de secrétariat de chaque organisme des Nations Unies devraient revoir, en accord avec la CFPI et le réseau Ressources humaines du CCS, les normes relatives aux conditions de recrutement aux postes de la classe P-3 et des classes inférieures, en mettant davantage l'accent sur la formation, les compétences techniques et le potentiel professionnel.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	En cours	Oui	Afin de tenir compte des normes actuelles du système des Nations Unies en matière de qualifications, le PAM a mis à jour ses profils d'emploi types, qui feront désormais obligation d'être titulaire au minimum d'un diplôme universitaire pour tous les profils d'administrateur.
2007/4	Structure par âge des ressources humaines des organismes des Nations Unies	4	Les chefs de secrétariat de chaque organisme des Nations Unies devraient: a) prendre des mesures particulières pour assurer l'arrivée de jeunes cadres grâce à des campagnes spéciales de recrutement; b) améliorer les perspectives d'organisation des carrières pour les jeunes cadres en renforçant la formation et le perfectionnement du personnel; c) affecter des ressources suffisantes aux activités de formation et de perfectionnement du personnel; et d) tenir dûment compte des conditions de travail et de vie des fonctionnaires en s'attachant tout particulièrement à la situation familiale des jeunes administrateurs.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	En cours	En partie	Au PAM, la plupart des recrutements continuent à s'effectuer à des postes de début de carrière. Outre le programme d'aide au développement professionnel déjà accessible à l'ensemble du personnel, le PAM a entrepris de mettre au point un programme de développement des compétences d'encadrement dont un volet s'adresse aux futurs dirigeants. En ce qui concerne le point d), le PAM a mis en place plusieurs mesures dans le but de favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée: télétravail, horaires modulables, temps partiel, emploi du conjoint, congé de paternité, allègement du temps de travail pour allaitement ou déplacements et congés de repos et de récupération, congé spécial d'un maximum de 7 jours de travail sur une période de 12 mois pour faire face à une urgence familiale, congé spécial à

ANNEXE II: PRÉCÉDENTS RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2007, 2008 et 2009)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
									plein traitement pour adoption; en outre, des congés spéciaux à plein traitement peuvent être accordés au cas par cas en fonction du motif invoqué, et il est possible de solliciter un congé sans solde d'une durée maximale de 12 mois, une prolongation étant éventuellement accordée dans certains cas exceptionnels.
2007/4	Structure par âge des ressources humaines des organismes des Nations Unies	5	Les organes délibérants des organismes des Nations Unies devraient demander à la direction: a) de présenter régulièrement des rapports faisant état des prévisions concernant les départs à la retraite; b) d'établir des indicateurs de performance pour prévoir les besoins en matière de remplacement et d'en contrôler l'application; et c) de prendre les mesures nécessaires pour assurer une transmission appropriée des connaissances et préserver la mémoire institutionnelle.	Organe délibérant	Efficacité accrue	Acceptée	En cours	En partie	Actuellement, le PAM possède des renseignements fiables sur le personnel recruté sur le plan international grâce à la deuxième version du Système mondial et réseau d'information du PAM (WINGS II), qui permet d'effectuer des analyses de l'organisation et de la main d'œuvre.
2007/4	Structure par âge des ressources humaines des organismes des Nations Unies	6	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient demander au secrétariat du CCS, par l'intermédiaire de son réseau Ressources humaines, d'évaluer l'état actuel de la planification des remplacements dans ces organisations et d'inscrire la question de la planification des remplacements à son ordre du jour pour qu'elle fasse l'objet d'un examen approfondi lors de ses sessions ordinaires, en vue	Chef de secrétariat	Diffusion de pratiques optimales	Acceptée	En cours	En partie	Le PAM s'emploie à améliorer son processus de gestion des remplacements, notamment en recensant les caractéristiques et les outils sur lesquels reposent l'évaluation, la formation et la sélection des futurs dirigeants qui seront présentés au Comité directeur afin qu'il apporte des éléments d'information et donne son accord.

ANNEXE II: PRÉCÉDENTS RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2007, 2008 et 2009)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
			d'élaborer, à l'aide des critères généraux indiqués dans le présent rapport, des principes directeurs et un modèle pour la planification des remplacements qui seraient adoptés par le système des Nations Unies.						
2007/4	Structure par âge des ressources humaines des organismes des Nations Unies	8	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, en coordination avec le CCS et la CFPI, devraient revoir, en vue de les assouplir, les réglementations et les limites financières en vigueur en ce qui concerne l'emploi de retraités et soumettre une proposition appropriée à leur organe délibérant respectif.	Chef de secrétariat	Efficience accrue	Acceptée	Appliquée	Oui	
2007/6	La gestion des savoirs et connaissances dans le système des Nations Unies	2	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient: a) enquêter sur les besoins de savoirs et connaissances de la clientèle (interne et extérieure) de leurs organisations respectives; b) dresser l'inventaire des connaissances existant sur place pour chaque organisation; c) déceler les écarts qui peuvent exister entre les connaissances dont la clientèle a besoin et celles qui sont disponibles dans chaque organisme, et tâcher de les combler; d) veiller à ce que chaque organisme élabore, ou révise, sa propre stratégie de gestion des connaissances en s'appuyant sur les actions indiquées ci-dessus et sur les directives qui auront été arrêtées par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies.	Chef de secrétariat	Efficience accrue	Acceptée	En cours	En partie	

ANNEXE II: PRÉCÉDENTS RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2007, 2008 et 2009)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
2007/6	La gestion des savoirs et connaissances dans le système des Nations Unies	3	L'Assemblée générale et les organes directeurs respectifs des organismes des Nations Unies devraient prendre les dispositions nécessaires à la mise en place dans chacun d'eux d'un service spécialement chargé de la gestion des connaissances. Ce service devrait être doté des ressources financières et humaines nécessaires selon la taille et les besoins spécifiques de l'organisme considéré.	Organe délibérant	Efficience accrue	Acceptée	Appliquée	L'intégration de la gestion des connaissances dans la fonction technologies de l'information permet au PAM d'avoir une vue d'ensemble de cet aspect.	La gestion des connaissances fait partie des attributions de la fonction technologies de l'information du PAM.
2007/6	La gestion des savoirs et connaissances dans le système des Nations Unies	5	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient faire des compétences en matière de partage des savoirs l'un des critères d'appréciation retenus dans le système d'évaluation et de notation des fonctionnaires.	Chef de secrétariat	Efficience accrue	À l'étude			
2007/10	Les bureaux de liaison dans le système des Nations Unies	1	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies concernés devraient évaluer de manière exhaustive l'importance stratégique de leurs bureaux de liaison et leur fixer des priorités en termes d'impact attendu, en utilisant la gestion axée sur les résultats [...] pour la planification, la présentation de rapports et l'évaluation.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	Appliquée	En partie	Le système de gestion axée sur les résultats du PAM, qui repose sur les produits, est analogue à celui du PNUD. Le bureau du PAM à Genève utilise les modèles et les directives de la Division de la gestion des résultats et de l'obligation redditionnelle. Le rapport du CCI a fait observer que le bureau du PAM à Genève était l'un des rares services à appliquer la méthode de la gestion axée sur les résultats à la planification des activités.

ANNEXE II: PRÉCÉDENTS RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2007, 2008 et 2009)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
2007/10	Les bureaux de liaison dans le système des Nations Unies	2	Les organes délibérants des organismes des Nations Unies concernés devraient, sur la base de l'évaluation de leurs bureaux de liaison par les chefs de secrétariat respectifs, reconnaître le rôle stratégique de ces bureaux et assurer à ceux-ci des ressources de base financées par le budget ordinaire des organismes et à la mesure des priorités établies.	Chef de secrétariat	Efficience accrue	Acceptée	En cours	En partie	Quatre postes du bureau de Genève sont financés sur le budget administratif et d'appui aux programmes tandis que deux autres (un P-4 et un G-5) ne le sont pas. En 2011, cette situation sera réexaminée.
2007/10	Les bureaux de liaison dans le système des Nations Unies	3	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies concernés devraient veiller à l'équilibre voulu dans le classement et la structure des postes du personnel des bureaux de liaison, en tenant compte du fait que ces derniers doivent activement participer à l'examen de questions d'intérêt mutuel dans le cadre des instances internationales concernées, et en se fondant sur un inventaire des qualifications et des compétences.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	Appliquée	En partie	Le poste de directeur du bureau de Genève a été reclassé D-2. Les deux postes des services généraux ont été reclassés G-5 et G-6.
2007/10	Les bureaux de liaison dans le système des Nations Unies	4	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies concernés devraient réaliser une analyse coûts-avantages avant de procéder au détachement dans les bureaux de liaison de personnel supplémentaire en plus du noyau indispensable de personnel financé par des fonds destinés aux activités de base.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	En cours	Oui	Le PAM procède à ce type d'évaluations.



ANNEXE II: PRÉCÉDENTS RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2007, 2008 et 2009)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
2007/10	Les bureaux de liaison dans le système des Nations Unies	5	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies concernés devraient mettre en place un mécanisme de planification pour assurer la succession comme il convient et sans délai des chefs de leurs bureaux de liaison. Les chefs des bureaux devraient être sélectionnés par voie de concours, selon un processus entièrement transparent et privilégiant les compétences en matière de gestion.	Chef de secrétariat	Efficience accrue	Acceptée	Appliquée	En partie	
2007/10	Les bureaux de liaison dans le système des Nations Unies	6	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient, dans un esprit de collaboration et de réciprocité, faire en sorte qu'à New York et Genève les possibilités d'apprentissage offertes à leur propre personnel soient étendues au personnel des bureaux de liaison présents dans ces deux villes, et encourager les fonctionnaires de leurs propres bureaux de liaison à mettre pleinement à profit les possibilités d'apprentissage offertes sur leur lieu d'affectation par les services de formation de l'ONU et d'autres organismes.	Chef de secrétariat	Coordination et coopération accrues	Acceptée	Appliquée	Oui	À la suite de la recommandation du CCI, l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) a revu sa politique en matière de formation. En 2009, le bureau du PAM à Genève a bénéficié d'une formation gratuite dans des locaux mis à disposition par l'ONUG.
2007/10	Les bureaux de liaison dans le système des Nations Unies	7	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies concernés devraient veiller à ce que les informations pertinentes soient judicieusement et largement diffusées entre les bureaux de liaison et leurs organismes respectifs, de même que sur le plan interne au sein des bureaux proprement dits, en	Chef de secrétariat	Diffusion de pratiques optimales	Acceptée	En cours	En partie	Ainsi qu'il est indiqué dans le rapport du CCI, le bureau du PAM à Genève fait figure d'exemple en matière de circulation de l'information au sein du bureau. Le PAM utilise régulièrement la visioconférence et la téléconférence pour communiquer en interne et avec d'autres organismes à travers le monde.

ANNEXE II: PRÉCÉDENTS RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2007, 2008 et 2009)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
			mettant à profit tous les moyens de communication pour optimiser les relations avec l'extérieur, comme téléconférences, visioconférences, réunions avec le personnel et séances d'information avant et après mission.						
2007/10	Les bureaux de liaison dans le système des Nations Unies	8	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies concernés devraient demander aux chefs des services de contrôle de veiller à ce que soient réalisés des audits et des évaluations appropriés des bureaux de liaison.	Chef de secrétariat	Renforcement des mécanismes de contrôle et plus grand respect des règles	Acceptée	En cours	En partie	La Division des services de contrôle du PAM élabore un plan d'audit interne axé sur les risques conformément à la pratique exposée par le CCI dans le projet de rapport intitulé "Les services d'audit dans le système des Nations Unies". Ce rapport traite aussi du champ d'action et du mandat du Commissaire aux comptes. En mars 2007, le bureau de liaison de Genève a fait l'objet d'un audit externe effectué par le Commissaire aux comptes. Aucune évaluation n'a été entreprise. Les derniers audits internes de bureaux de liaison ont eu lieu en 2008.
2007/12	Examen des progrès vers la réalisation de certains objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)	3	Pour renforcer l'efficacité du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) au niveau national, les chefs de secrétariat d'ONUSIDA et des organismes coparrainants devraient: a) choisir judicieusement les coordonnateurs d'ONUSIDA dans le pays et les représentants des organismes, dans chaque pays d'accréditation, en tenant dûment compte de leurs qualifications sur le plan politique, culturel et diplomatique en même temps que des sensibilités culturelles et des langues locales des pays hôtes;	Chef de secrétariat	Efficience accrue	Acceptée	En cours	En partie	À la réunion d'octobre 2009, il a été décidé de procéder à la deuxième évaluation indépendante d'ONUSIDA, qui couvrira toutes les questions soulevées dans le rapport du CCI.

ANNEXE II: PRÉCÉDENTS RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2007, 2008 et 2009)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
			<p>b) établir un système de présentation de rapports harmonisé et/ou unifié pour les équipes de pays des Nations Unies;</p> <p>c) entreprendre des efforts concertés et délibérés pour assurer la mise en œuvre efficace des programmes communs.</p>						
2007/12	Examen des progrès vers la réalisation de certains OMD	4	<p>Pour renforcer l'efficacité des "Trois Principes", les chefs de secrétariat d'ONUSIDA et des organismes coparrainants devraient aider les États Membres touchés à:</p> <p>a) faire en sorte que les plans stratégiques nationaux des États Membres touchés soient révisés conformément à ces principes, chiffrés avec des plans de travail détaillés, et étendus aux populations marginalisées et vulnérables, ainsi qu'aux réfugiés, dans les cadres stratégiques nationaux;</p> <p>b) faire en sorte que les conseils nationaux de lutte contre le sida soient dûment établis, avec une composition limitée et des rôles et des responsabilités bien définis et clairs;</p> <p>c) faire en sorte que les mesures appropriées soient prises pour mettre en place un mécanisme de suivi et d'évaluation efficace, et fournir l'appui technique voulu.</p>	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	En cours	En partie	Voir la réponse à la recommandation 3.

ANNEXE II: PRÉCÉDENTS RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2007, 2008 et 2009)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
2007/12	Examen des progrès vers la réalisation de certains OMD	5	<p>Pour faciliter la mise en œuvre de l'accès universel au traitement antirétroviral, les chefs de secrétariat d'ONUSIDA et des organismes coparrainants devraient:</p> <p>a) affirmer résolument la nécessité de lancer des campagnes nationales volontaristes en faveur du dépistage volontaire du VIH/sida, et aider les États Membres touchés à élaborer des politiques et des programmes propres à encourager leurs citoyens à se soumettre volontairement à ces tests;</p> <p>b) aider les États Membres touchés à harmoniser les procédures d'achat au niveau national et à créer des systèmes de gestion efficaces de l'approvisionnement;</p> <p>c) aider les États Membres touchés à faire en sorte que les programmes de traitement antirétroviral soient intégrés aux programmes de santé sexuelle et reproductive et aux services de traitement de la tuberculose et du paludisme.</p>	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	En cours	En partie	Voir la réponse à la recommandation 3.
2007/12	Examen des progrès vers la réalisation de certains OMD	6	<p>Pour faciliter la mise en œuvre de l'accès universel au traitement antirétroviral, les chefs de secrétariat d'ONUSIDA et des organismes coparrainants devraient:</p> <p>a) aider les États Membres touchés à élaborer des politiques et des procédures destinées à promouvoir des stratégies de développement des ressources</p>	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	En cours	En partie	Voir la réponse à la recommandation 3.

ANNEXE II: PRÉCÉDENTS RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2007, 2008 et 2009)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
			humaines à court et à long terme propres à améliorer les conditions de travail des personnels de santé actuels; b) apporter un appui technique au développement de programmes de formation des professionnels de santé; c) mener des programmes de sensibilisation destinés à dissuader les professionnels de santé d'émigrer vers d'autres pays.						
2007/12	Examen des progrès vers la réalisation de certains OMD	7	Les chefs de secrétariat d'ONUSIDA et des organismes coparrainants devraient aider les États Membres touchés à élaborer des politiques et des procédures propres à résoudre le problème de la stigmatisation et de la discrimination. Ils devraient aussi lancer des programmes de sensibilisation destinés à faire savoir que les personnes vivant avec le VIH jouissent des mêmes droits que les autres.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	En cours	En partie	Voir la réponse à la recommandation 3.
2007/12	Examen des progrès vers la réalisation de certains OMD	8	Les chefs de secrétariat [d'ONUSIDA] et des organismes coparrainants devraient encourager résolument et aider les États Membres touchés à prendre, en concertation avec leurs donateurs, les dispositions nécessaires pour remettre au premier plan les stratégies immédiates et à long terme propres à améliorer la prévention du VIH, parallèlement au développement rapide des programmes de traitement antirétroviral.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	En cours	En partie	Voir la réponse à la recommandation 3.

ANNEXE II: PRÉCÉDENTS RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2007, 2008 et 2009)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
2007/12	Examen des progrès vers la réalisation de certains OMD	9	Les chefs de secrétariat [d'ONUSIDA] et des organismes coparrainants devraient résolument encourager et aider les États Membres touchés à concevoir des mécanismes de financement innovants, aux niveaux national et international, pour assurer la pérennité à long terme des programmes de traitement antirétroviral.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	En cours	En partie	Voir la réponse à la recommandation 3
2007/12	Examen des progrès vers la réalisation de certains OMD	10	Les chefs de secrétariat d'ONUSIDA et des organismes coparrainants devraient encourager et aider les États Membres touchés à: a) élaborer des règles et règlements relatifs à l'enregistrement et à la participation des organisations issues de la société civile pour les programmes relatifs au VIH/sida; b) se fonder sur l'actuel Code de bonne pratique des organisations non gouvernementales (ONG) pour mettre en place un code de conduite pour les partenaires issus de la société civile comportant des règles strictes visant à éviter les abus et/ou les utilisations inappropriées des fonds.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	En cours	En partie	Voir la réponse à la recommandation 3.
2008/2	Programmes d'administrateurs auxiliaires et d'experts associés	4	Les chefs de secrétariat devraient, dans le cadre de la stratégie relative aux ressources humaines, veiller à se doter d'une politique et de principes clairs en matière de recours aux administrateurs auxiliaires.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	À l'étude			Le Coordonnateur des administrateurs auxiliaires et le Chef du recrutement et des réaffectations réexamineront le document existant qui indique la marche à suivre.

ANNEXE II: PRÉCÉDENTS RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2007, 2008 et 2009)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
2008/2	Programmes d'administrateurs auxiliaires et d'experts associés	5	Les chefs de secrétariat devraient veiller à ce que les unités responsables du fonctionnement des programmes d'administrateurs auxiliaires disposent d'un mandat adéquat et de ressources suffisantes pour accomplir de manière systématique les tâches à long terme liées à ces programmes.	Chef de secrétariat	Efficience accrue	À l'étude			Le financement provient de la part du programme d'administrateurs auxiliaires affectée aux CAI. Les postes de l'Unité des administrateurs auxiliaires, qui sont également financés de cette manière, répondent de manière adéquate aux besoins du programme d'administrateurs auxiliaires.
2008/2	Programmes d'administrateurs auxiliaires et d'experts associés	8	Les chefs de secrétariat devraient veiller à ce qu'un suivi et des contrôles adéquats soient mis en place pour garantir la mise en œuvre du programme d'administrateurs auxiliaires, y compris ses éléments relatifs à la supervision, la formation et l'apprentissage.	Chef de secrétariat	Renforcement des mécanismes de contrôle et plus grand respect des règles	À l'étude			L'Unité des administrateurs auxiliaires collabore avec la Division des relations avec les gouvernements donateurs pour s'assurer que des mémorandums d'accord actualisés sont en place. Les donateurs sont tenus régulièrement informés des besoins opérationnels et financiers, et l'Unité des administrateurs auxiliaires met à jour la liste de postes vacants. Les administrateurs auxiliaires reçoivent une note d'information et suivent un séminaire d'accueil lors de leur entrée en fonctions; ils bénéficient d'un encadrement et d'un appui tout au long de leur période d'affectation.
2008/2	Programmes d'administrateurs auxiliaires et d'experts associés	9	Les chefs de secrétariat devraient veiller à ce que les divers aspects relatifs à la supervision et à l'administration des programmes d'administrateurs auxiliaires soient soutenus et mis en œuvre par les services de gestion des ressources humaines en tenant compte des recommandations convenues à ce sujet lors des réunions biennales des services de recrutement nationaux et des organisations du système des Nations Unies.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	À l'étude			Conjointement avec le Comité du recrutement et des affectations et avec les coordonnateurs de la dotation en effectifs, l'Unité des administrateurs auxiliaires prête son assistance et donne des conseils aux administrateurs auxiliaires qui sont intéressés par une carrière à long terme au PAM.

ANNEXE II: PRÉCÉDENTS RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2007, 2008 et 2009)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
2008/3	Examen de la gouvernance environnementale dans le système des Nations Unies	1	Le Secrétaire général devrait présenter à l'Assemblée générale pour examen par l'entremise du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial pour l'environnement du PNUE un arrangement clairement défini concernant la division du travail entre les organismes de développement, le PNUE et les AME, où seraient indiqués leurs domaines de compétence respectifs et les types d'activités de renforcement des capacités d'ordre normatif et opérationnel que doivent entreprendre les uns et les autres en matière de protection de l'environnement et de développement durable.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	En cours		Le PAM participe aux efforts visant à mieux comprendre la répartition des tâches dans le domaine de l'environnement.
2008/3	Examen de la gouvernance environnementale dans le système des Nations Unies	7	Le Secrétaire général, agissant en qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat, devrait encourager les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies et les AME: a) à élaborer un cadre commun de planification à l'échelle du système pour la gestion et la coordination des activités relatives à l'environnement, en s'inspirant du cadre de gestion axée sur les résultats approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/257 et, à cet effet, b) à établir un document de planification indicative servant à la programmation conjointe de leurs activités dans le domaine de l'environnement.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	En cours		Le PAM contribue aux processus interinstitutionnels relatifs à l'environnement: 1) le Groupe de travail sur les changements climatiques du Comité de haut niveau sur les programmes du CCS; 2) l'Équipe spéciale du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM) sur la viabilité environnementale; 3) le Groupe de la gestion de l'environnement.

ANNEXE II: PRÉCÉDENTS RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2007, 2008 et 2009)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
2008/4	Exécution nationale des projets de coopération technique	1	Le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination devrait clarifier les définitions des termes employés dans l'exécution nationale [...] (et communiquer cette clarification à tous les chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies et autres partenaires de réalisation des programmes et projets [relatifs à l'exécution nationale]).	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	À l'étude			
2008/4	Exécution nationale des projets de coopération technique	3	Les chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies, en leur qualité de membres du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination, devraient d'urgence harmoniser les directives relatives à l'exécution nationale [...] par l'entremise du Comité de haut niveau sur la gestion, du Comité de haut niveau sur les programmes et du [...] GNUD, afin que ces directives puissent être applicables à tous les partenaires de réalisation de [l'exécution nationale], dans le cadre de la cohérence de l'ensemble du système et de l'initiative "Unis dans l'action".	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	Partiellement appliquée		Le PAM y travaille dans le cadre du GNUD et du Comité de haut niveau sur la gestion.
2008/4	Exécution nationale des projets de coopération technique	4	L'Assemblée générale et les organes délibérants des organismes correspondants devraient demander à nouveau aux donateurs de verser des contributions extrabudgétaires moins assorties de conditions, s'agissant en particulier de celles qui financent [l'exécution nationale], en vue de réaliser les priorités des pays bénéficiaires et	Organe délibérant	Efficacité accrue	À l'étude			



ANNEXE II: PRÉCÉDENTS RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2007, 2008 et 2009)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
			d'instaurer plus de souplesse, de prévisibilité et d'équilibre géographique dans les dépenses consacrées à [l'exécution nationale].						
2008/4	Exécution nationale des projets de coopération technique	5	Les chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies devraient aider les gouvernements bénéficiaires à renforcer le développement de leurs capacités et l'évaluation des capacités, leur permettant ainsi de faire appel à la société civile[, y compris les ONG], le cas échéant, en tant que partenaire de réalisation.	Chef de secrétariat	Efficience accrue	Acceptée	Oui	Oui	<p>Aux côtés des bureaux régionaux et des bureaux de pays, le PAM intensifie les efforts consacrés au renforcement des capacités des gouvernements en matière de prise en charge de programmes appuyés par l'assistance alimentaire, comme le prévoit l'Objectif stratégique 5.</p> <p>Le PAM a recensé cinq priorités à l'appui du développement des partenariats et du renforcement des capacités, de manière à réduire durablement la faim:</p> <ul style="list-style-type: none"> -renforcer les institutions pour les rendre efficaces et comptables de leur action; - investir dans le renforcement de la gestion des risques de catastrophes, les filets de protection sociale et les perspectives de redressement et de croissance; - renforcer et appuyer les plans nationaux de lutte contre la faim et les programmes d'action conjoints; -renforcer les politiques et les capacités en matière législative; - transférer aux pays des capacités pérennes leur permettant d'assumer la responsabilité des stratégies de lutte contre la faim.
2008/4	Exécution nationale des projets de coopération technique	6	L'Assemblée générale, dans le cadre de l'examen triennal des activités opérationnelles auquel elle doit procéder à sa soixante-cinquième session, et les organes délibérants des organisations correspondantes	Organe délibérant	Efficience accrue	À l'étude			

ANNEXE II: PRÉCÉDENTS RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2007, 2008 et 2009)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
			devraient aider les gouvernements des pays bénéficiaires à renforcer leurs capacités dans le domaine de la comptabilité et de l'audit, par une formation ciblée, en tant que de besoin, afin de leur permettre de s'aligner sur les normes internationales.						
2008/4	Exécution nationale des projets de coopération technique	8	Les chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies devraient accorder la priorité au renforcement des capacités d'évaluation nationales dans les pays bénéficiaires et instaurer un processus de suivi des rapports d'évaluation de l'exécution nationale pour s'assurer que suite est donnée aux constatations et recommandations figurant dans lesdits rapports.	Chef de secrétariat	Efficience accrue	Acceptée	En cours		
2008/4	Exécution nationale des projets de coopération technique	9	Les chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies devraient soumettre à leurs organes délibérants des propositions visant à simplifier et harmoniser davantage les règles et procédures régissant l'exécution nationale, par l'entremise du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination, afin d'assurer la cohérence entre lesdits organismes au niveau tant des sièges que du terrain.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	Partiellement appliquée		Le PAM s'emploie à mettre en place dans les pays pilotes des programmes et des financements harmonisés.
2008/4	Exécution nationale des projets de coopération technique	11	Les chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies devraient partager et diffuser les enseignements tirés et les meilleures pratiques	Chef de secrétariat	Diffusion de pratiques optimales	À l'étude			

ANNEXE II: PRÉCÉDENTS RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2007, 2008 et 2009)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
			recueillies en matière d'exécution nationale [...]de programmes et de projets à tous les organismes du système des Nations Unies dans le cadre du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination, en particulier le Groupe des Nations Unies pour le développement, en vue d'améliorer la mise en œuvre et les pratiques [en matière d'exécution nationale].						
2008/5	Examen des services d'hébergement des technologies de l'information et de la communication (TIC)	1	Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies devraient coopérer avec le Comité de haut niveau sur la gestion pour définir une méthode cohérente de recensement des dépenses et coûts liés aux TIC afin de faciliter l'analyse coûts avantages de ces services.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	Appliquée	Facilite l'harmonisation des services communs lorsque les services partagés "d'Unis dans l'action" sont exploités.	Dans le cadre du réseau de technologies de l'information et des communications (TIC) du Comité de haut niveau sur la gestion, le PAM collabore à la définition de normes à l'échelle du système.
2008/5	Examen des services d'hébergement des TIC	2	Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies devraient veiller à ce que le choix d'un service d'hébergement des TIC s'appuie toujours sur une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces [...].	Chef de secrétariat	Divers	Acceptée	Appliquée	Projets de TIC de plus grande envergure et alignés sur les pratiques commerciales.	Les études de viabilité des TIC du PAM comprennent déjà une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces pour toutes les initiatives de TIC importantes.
2008/5	Examen des services d'hébergement des TIC	3	Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies qui hébergent actuellement leurs propres applications de [...]PGI ou qui mettent en place un nouveau système de gestion des ressources devraient envisager des solutions d'hébergement externes, en particulier celles qui sont offertes par le Centre	Chef de secrétariat	Économies substantielles	Acceptée	Appliquée	Coûts d'exploitation réduits grâce au regroupement des services.	Le PGI du PAM est déjà hébergé par le Centre international de calcul, en conformité avec cette recommandation.

ANNEXE II: PRÉCÉDENTS RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2007, 2008 et 2009)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
			international de calcul (CIC) [...], pour tirer parti des économies d'échelle et pour assurer la sécurité de ces systèmes en les plaçant dans un endroit extérieur sûr.						
2008/5	Examen des services d'hébergement des TIC	4	Les chefs de secrétariat des organisations participant au CIC [...] devraient créer, dans leurs organisations respectives, un groupe de travail spécial dont les membres appartiendraient aux services informatiques et aux services administratifs, ou demander à leur structure de gestion informatique interne de formuler des suggestions concrètes et un plan d'action destinés à améliorer la coopération avec les services d'hébergement informatique du CIC [...] et leur utilisation.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	Appliquée	Coûts d'exploitation réduits grâce au regroupement des services.	Les services du centre de données du PAM sont déjà hébergés par le CIC, en conformité avec cette recommandation.
2008/5	Examen des services d'hébergement des TIC	5	Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait devraient procéder à des achats communs des services d'hébergement des TIC; cela vaut notamment pour les organisations qui sont dans le même lieu d'affectation ou qui ont des besoins similaires	Chef de secrétariat	Économies substantielles	Acceptée	Appliquée	Coûts d'exploitation réduits grâce au regroupement des services.	Les institutions ayant leur siège à Rome étudient les moyens de mettre davantage en commun leurs services de TIC.
2008/5	Examen des services d'hébergement des TIC	6	Les organes directeurs des organisations du système des Nations Unies devraient demander aux chefs de secrétariat de faire rapport à leur prochaine session sur l'application des recommandations contenues dans le présent rapport, en	Organe délibérant	Renforcement de l'obligation redditionnelle	Acceptée	Appliquée	Coûts d'exploitation réduits grâce au regroupement des services.	Un rapport sur les grands axes de la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome a été présenté pour examen à la deuxième session ordinaire de 2009 du Conseil. Les principaux domaines de collaboration entre la FAO, le FIDA et le PAM y sont décrits. Les services informatiques font partie des

ANNEXE II: PRÉCÉDENTS RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2007, 2008 et 2009)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
			particulier de celles qui visent à définir une méthodologie commune pour les coûts et dépenses relatifs aux TIC et à explorer des solutions d'hébergement permettant de réaliser des économies d'échelle.						questions administratives pour lesquelles une collaboration est envisagée.
2008/6	Gestion des sites web (Internet)	1	Le chef de secrétariat de tout organisme des Nations Unies devrait veiller à ce que des politiques claires et les mécanismes correspondants soient adoptés pour la bonne gouvernance et la bonne administration du site Web de l'organisme.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	Appliquée	Bonne gestion du site Web public.	La Division de la communication, des politiques publiques et des partenariats avec le secteur privé assure la gestion du site Web du PAM.
2008/6	Gestion des sites web (Internet)	2	Le chef de secrétariat de tout organisme des Nations Unies devrait veiller à ce que la stratégie Web soit régulièrement actualisée, à ce que des liens soient établis entre elle et les autres stratégies opérationnelles de l'organisme et à ce qu'il soit tenu compte de celles-ci, et devrait faire régulièrement rapport à l'organe directeur sur les mesures prises.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	Appliquée	Bonne gestion du site Web public.	La Division de la communication, des politiques publiques et des partenariats avec le secteur privé assure la gestion du site Web du PAM, lequel est mis à jour régulièrement.
2008/6	Gestion des sites web (Internet)	3	Le chef de secrétariat de tout organisme des Nations Unies doit veiller à ce que des politiques et directives soient en place pour, notamment, préciser les prescriptions et normes applicables aux aspects suivants: a) présentation et conception du site; b) contrôle éditorial et examen des contenus du site; c) accessibilité du Web.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	Appliquée	Bonne gestion du site Web public.	La Division de la communication, des politiques publiques et des partenariats avec le secteur privé assure la gestion du site Web du PAM, lequel est mis à jour régulièrement.

ANNEXE II: PRÉCÉDENTS RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2007, 2008 et 2009)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
2008/6	Gestion des sites web (Internet)	4	Pour que les contenus des sites Web soient utiles, actualisés et de haute qualité, les chefs de secrétariat de tout organisme des Nations Unies devraient veiller à ce que soit utilisé un [système de gestion de contenu libre (CMS)] offrant un appui complet pour les scripts latins, non latins et bidirectionnels et, dans toute la mesure possible, compatible avec les CMS utilisés par d'autres organismes. Lors du choix d'un CMS approprié, ils devraient sérieusement envisager d'adopter des normes communes pour l'échange d'informations et réfléchir aux avantages que procurerait un CMS unique pour tout le système des Nations Unies.	Chef de secrétariat	Divers	Acceptée	Appliquée	Bonne gestion du site Web public.	La Division de la communication, des politiques publiques et des partenariats avec le secteur privé assure la gestion du site Web du PAM. Le site public utilise un système de gestion de contenu libre avec un support multilingue.
2008/6	Gestion des sites web (Internet)	5	Le chef de secrétariat de tout organisme des Nations Unies devrait veiller à ce que des fonds suffisants et soutenus pour la dotation en effectifs et la formation soient alloués à la gestion des sites Web. Si un tel financement ne peut être assuré par un redéploiement ou d'autres moyens, il faudrait le signaler à l'organe directeur pour examen afin d'appliquer les recommandations formulées dans le présent rapport, qui ont des incidences financières, notamment celles qui concernent les CMS, la dotation en effectifs, la formation, la parité linguistique, l'adoption de normes communes pour l'échange d'informations, etc.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	Appliquée	Bonne gestion du site Web public.	La Division de la communication, des politiques publiques et des partenariats avec le secteur privé assure la gestion du site Web du PAM. Elle a mis en place une équipe spécialisée pour gérer le site Web, avec l'appui de l'unité chargée des technologies de l'information.

ANNEXE II: PRÉCÉDENTS RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2007, 2008 et 2009)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
2008/6	Gestion des sites web (Internet)	6	Les organes directeurs des organismes des Nations Unies devraient établir un comité spécial chargé de l'application du multilinguisme sur les sites Web de ces organismes. Les organes directeurs examineront le rapport que le comité spécial soumettra sur les mesures visant à atteindre la parité linguistique sur les sites Web et sur les incidences financières de ces mesures et prendront des dispositions appropriées.	Organe délibérant	Divers	À l'étude			Le PAM a bien avancé puisqu'il propose désormais des sites dans plus de 15 langues, et il recherche le meilleur moyen de parvenir à la "parité linguistique" totale compte tenu des ressources limitées dont il dispose.
2008/6	Gestion des sites web (Internet)	7	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient établir un mécanisme qui ferait rapport au Comité de haut niveau chargé des questions de gestion et auxquelles participeraient toutes les parties prenantes, à des fins de coordination, et définir des politiques, des normes et des directives communes sur les sites Web.	Chef de secrétariat	Coordination et coopération accrues	À l'étude			Il existe entre les organismes des Nations Unies un réseau informel de praticiens qui réfléchissent à l'utilisation du Web au service du développement. Sous la houlette du Secrétariat du CCS, ces acteurs s'emploient à mettre en place un mécanisme de gouvernance qui servirait de plateforme pour l'adoption d'approches moins disparates en matière de technologies du Web. Les discussions relatives à cette question vont se poursuivre dans le cadre du Comité de haut niveau sur la gestion.
2008/6	Gestion des sites web (Internet)	8	Les organes directeurs des organismes des Nations Unies devraient demander aux chefs de secrétariats de rendre compte à la session suivante sur l'application des recommandations figurant dans le présent rapport et soumises auxdits chefs, en particulier celles qui visent à modifier la gouvernance des sites Web, l'actualisation des stratégies et des politiques Web et l'application du multilinguisme.	Organe délibérant	Efficacité accrue	À l'étude			

ANNEXE II: PRÉCÉDENTS RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2007, 2008 et 2009)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
2009/5	Vers un appui plus cohérent du système des Nations Unies à l'Afrique	1	L'Assemblée générale et les autres organes délibérants des organisations du système des Nations Unies devraient inviter le Secrétaire général et les chefs de secrétariat des autres organisations du système des Nations Unies à entreprendre un examen de leurs mandats respectifs relatifs à l'appui du système des Nations Unies à l'Afrique, afin d'évaluer l'état d'avancement de leur exécution et d'évaluer les besoins en ressources, activités de contrôle et d'établissement de rapports, ainsi que de préciser la division du travail et des responsabilités à l'intérieur du système des Nations Unies et entre ses différents organes, bureaux et départements.	Organe délibérant	Efficacité accrue	Acceptée	Appliquée	Oui	Le Bureau pour les solutions au problème de la faim et la Division des relations multilatérales et des rapports avec les ONG collaborent à l'élaboration d'une approche commune, dans le cadre de leurs mandats respectifs, afin d'appuyer l'Union Africaine et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).
2009/5	Vers un appui plus cohérent du système des Nations Unies à l'Afrique	2	Le Secrétaire général et les chefs de secrétariat des autres organisations du système des Nations Unies devraient renforcer, à l'intérieur des cadres institutionnels existants, les communications et les échanges d'informations et de pratiques optimales entre les différentes organisations du système des Nations Unies s'agissant de leur appui à l'Union Africaine [...] et à son Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique [...], afin de prévenir et de réduire au minimum les doubles emplois, chevauchements et mauvaises utilisations de ressources, ainsi que pour faciliter les synergies.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	Appliquée	Oui	Des modules thématiques des Nations Unies chargés d'appuyer l'Union africaine et le NEPAD travaillent ensemble compte tenu des priorités de ceux-ci. Le Bureau pour les solutions au problème de la faim a été mis en place afin de contribuer à assurer la cohérence avec des institutions régionales telles que le NEPAD mis en place par l'Union africaine. Une concertation approfondie a été engagée, et la programmation conjointe et la coopération sont mises en place.

ANNEXE II: PRÉCÉDENTS RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2007, 2008 et 2009)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
2009/5	Vers un appui plus cohérent du système des Nations Unies à l'Afrique	3	Le Secrétaire général et les chefs de secrétariat des autres organisations du système des Nations Unies devraient faire en sorte que le comité directeur de haut niveau proposé pour superviser les activités du Mécanisme de coordination régionale, fournir des orientations et assurer le suivi des décisions et recommandations intéressant le Mécanisme de coordination régionale soit institué et pleinement opérationnel d'ici à 2010.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	À l'étude			
2009/5	Vers un appui plus cohérent du système des Nations Unies à l'Afrique	6	Le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, devrait faire en sorte que les organisations qui participent au Mécanisme de coordination régionale alignent leurs cycles de planification, de programmation et de budgétisation, leurs programmes et plans de travail et leurs priorités, s'il y a lieu, sur ceux du Mécanisme de coordination régionale et de ses groupes thématiques pour faciliter une planification et une programmation conjointes, ainsi que la mise en place d'un cadre d'évaluation et de contrôle.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	En cours	En partie	Le PAM participe activement aux différents modules thématiques.
2009/5	Vers un appui plus cohérent du système des Nations Unies à l'Afrique	7	Le Secrétaire général et les chefs de secrétariat des autres organisations du système des Nations Unies devraient charger des coordonnateurs chevronnés des relations avec le secrétariat du Mécanisme de coordination	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	Appliquée	Oui	Le PAM a créé un Bureau de liaison avec l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique, placé sous la direction du Représentant principal du PAM auprès des deux institutions, interlocuteur chargé des relations

ANNEXE II: PRÉCÉDENTS RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2007, 2008 et 2009)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
			régionale et les autres participants, notamment la Commission de l'Union africaine et les communautés économiques régionales, afin de renforcer les communications et les échanges d'informations au sein du Mécanisme						avec le Mécanisme de coordination régionale.
2009/5	Vers un appui plus cohérent du système des Nations Unies à l'Afrique	10	Le Secrétaire général et les chefs de secrétariat des autres organisations du système des Nations Unies devraient faire étroitement participer les communautés économiques régionales [...] d'Afrique aux travaux et aux activités du Mécanisme de coordination régionale et de son système de groupes thématiques afin que les besoins et priorités des [communautés économiques régionales] soient reflétés de manière cohérente dans le cadre du Mécanisme de coordination régionale.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	Appliquée	Oui	Le PAM collabore étroitement avec les communautés économiques régionales d'Afrique dans tous les domaines d'activité.
2009/5	Vers un appui plus cohérent du système des Nations Unies à l'Afrique	11	Le Secrétaire général et les chefs de secrétariat des autres organisations du système des Nations Unies devraient encourager toutes les organisations du système des Nations Unies, s'il y a lieu et en consultation avec le [GNUD] et les équipes de directeurs régionaux, à se faire accréditer par l'intermédiaire de leurs bureaux régionaux/sous-régionaux auprès des [communautés économiques régionales] d'Afrique afin de faciliter les interactions, la coordination et la coopération	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	En cours		Le PAM demandera son accréditation



ANNEXE II: PRÉCÉDENTS RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2007, 2008 et 2009)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
			entre le système des Nations Unies et les [communautés économiques régionales].						
2009/5	Vers un appui plus cohérent du système des Nations Unies à l'Afrique	12	Le Secrétaire général et les chefs de secrétariat des autres organisations du système des Nations Unies devraient veiller à ce que les gouvernements bénéficiaires africains participent toujours étroitement à l'élaboration, à l'exécution et au contrôle des Plans-cadres des Nations Unies pour [l'aide au] développement (PNUAD), afin d'encourager l'appropriation et l'initiative nationales et de permettre à leurs organisations de traiter les besoins et priorités spécifiques des pays bénéficiaires, notamment de renforcer leurs capacités institutionnelles nationales.	Chef de secrétariat	Divers	Acceptée	En cours	En partie	La Déclaration de Maputo, la déclaration finale de la Conférence de Kigali sur les réalisations et la voie à suivre et les état des lieux (Stocktaking reports) sur les pays pilotes publiés en 2008 sont unanimes à reconnaître que la démarche de l'initiative "Unis dans l'action" a permis de renforcer l'initiative et l'appropriation nationales. Cette avancée doit être étendue aux autres équipes de pays des Nations Unies chargées de la mise en place des PNUAD. Lorsqu'il en a la possibilité, le PAM élabore l'ensemble de ses programmes en étroite concertation avec les gouvernements, et il continue de se doter des moyens de le faire, conformément à la Déclaration de Paris et aux principes retenus dans le Programme d'action d'Accra.
2009/5	Vers un appui plus cohérent du système des Nations Unies à l'Afrique	13	Le Secrétaire général et les chefs de secrétariat des autres organisations du système des Nations Unies devraient renforcer encore les capacités et les ressources des deux équipes de directeurs régionaux d'Afrique, et notamment, s'il y a lieu, en réaffectant des ressources, pour assurer leur fonctionnement efficace dans le contexte des processus de réforme approfondie en cours qui visent à renforcer la cohérence et la coordination à l'échelon national dans l'ensemble du système.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	En cours	Non	Le GNUD a accepté d'effectuer une évaluation des équipes de directeurs régionaux afin de recenser les lacunes dans les capacités des différentes équipes.

ANNEXE II: PRÉCÉDENTS RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2007, 2008 et 2009)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
2009/5	Vers un appui plus cohérent du système des Nations Unies à l'Afrique	14	Le Secrétaire général et les chefs de secrétariat des autres organisations du système des Nations Unies devraient faire en sorte que les cycles de planification, de programmation et de budgétisation de leurs programmes de pays en Afrique au titre des PNUAD [...]soient mieux alignés afin de permettre une programmation commune plus étendue et l'institution de cadres communs de contrôle et d'évaluation ainsi que de dispositions simplifiées en matière de présentation des rapports au niveau national.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	En cours	En partie	Les PNUAD de la nouvelle génération et les PNUAD/programmes uniques des pays pilotes participant à l'initiative "Unis dans l'action" sont de plus en plus synchronisés avec les cycles nationaux de planification et de budgétisation. Un grand nombre d'autres équipes de pays des Nations Unies sont également en train de modifier le cycle actuel des PNUAD afin que le prochain cycle soit synchronisé avec les cycles nationaux de planification et de budgétisation.
2009/5	Vers un appui plus cohérent du système des Nations Unies à l'Afrique	15	Le Secrétaire général et les chefs de secrétariat des autres organisations du système des Nations Unies devraient veiller à ce que les cycles de planification, de programmation et de budgétisation des programmes de pays en Afrique soient alignés sur ceux des programmes régionaux et sous-régionaux, afin de parvenir à une meilleure coordination et cohérence.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	Sans objet	Non	Le Bureau régional de Johannesburg (Afrique australe, orientale et centrale) n'a actuellement aucun programme régional ou sous-régional en cours d'exécution. Nous prendrons cette recommandation en considération si nous mettons en place ultérieurement une opération régionale ou sous-régionale. Toutefois, il convient de noter que tous les pays de la région/sous-région n'ont pas les mêmes cycles de planification et budgétisation. Les modules thématiques des Nations Unies planifient de plus en plus leurs activités autour des priorités du NEPAD de l'Union africaine, conjointement avec les divisions et départements respectifs de la Commission de l'Union africaine.
2009/5	Vers un appui plus cohérent du système des Nations Unies à l'Afrique	16	L'Assemblée générale et les autres organes délibérants d'organisations du système des Nations Unies devraient réaffirmer leur engagement en	Organe délibérant	Divers	Acceptée	En cours	En partie	Les processus de programmation conjointe par pays et les travaux préparatoires aux PNUAD comprennent des ateliers de formation à la gestion axée sur les résultats à

ANNEXE II: PRÉCÉDENTS RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2007, 2008 et 2009)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
			faveur de la gestion axée sur les résultats et demander aux chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies d'harmoniser leurs pratiques dans le domaine de la gestion axée sur les résultats pour parvenir à une approche commune de la gestion axée sur les résultats à l'échelon national en ce qui concerne l'exécution des PNUAD [...] en Afrique.						l'intention des membres des équipes de pays des Nations Unies, de manière à assurer une convergence de vues sur les outils et les compétences nécessaires à la gestion axée sur les résultats. Toutefois, de nombreux PNUAD sont jugés imparfaits du point de vue de la gestion axée sur les résultats et du suivi et de l'évaluation en général, et un soutien renforcé visant à améliorer les capacités dans les pays à cet égard pourrait être utile aux équipes de pays. Il faudrait aussi que la matrice de résultats du PNUAD repose sur les principes de la gestion axée sur les résultats. Le GNUD utilise dans ce domaine une terminologie calquée sur celle du CAD de l'OCDE.
2007/2 (Note)	Utilisation de la voix par le protocole de l'internet	3	Les chefs de secrétariat des organisations des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait devraient procéder à l'évaluation systématique de différentes technologies de communication vocale, notamment la voix par le protocole de l'internet, et élaborer un plan de déploiement comprenant une analyse de rentabilité, le montant des investissements nécessaires et les retours escomptés, une stratégie de gestion des risques et un plan d'urgence.	Chef de secrétariat	Efficience accrue	Acceptée	Le PAM utilise la voix par le protocole de l'internet dans tous ses bureaux dotés d'une connectivité par satellite.	Réduction globale des coûts des appels téléphoniques de pays à pays et entre les pays et le Siège.	Le PAM met en œuvre un projet visant à étendre son réseau et l'utilisation de la voix par le protocole de l'internet.

ANNEXE II: PRÉCÉDENTS RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2007, 2008 et 2009)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
2008/1 (Note)	Services communs à Nairobi	1	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies qui prennent part au cadre de gouvernance des services communs à Nairobi devraient charger le Conseil des services communs d'engager sans délai l'examen du cadre de gouvernance des services communs tel qu'il était prévu en vue de rationaliser ce cadre.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	En cours	En partie	L'Unité des services communs à Nairobi a entrepris de mettre en œuvre les recommandations du CCI.
2008/1 (Note)	Services communs à Nairobi	5	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies qui prennent part au cadre de gouvernance des services communs à Nairobi devraient demander la création d'un groupe de travail sur les [TIC] au sein de l'équipe de direction des services communs; ce groupe serait chargé de formuler des propositions relatives à la mise en place de nouveaux services de TIC et d'analyser toute difficulté en ce qui concerne les services déjà en place.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	Appliquée	En partie	Le Comité de l'informatisation est déjà opérationnel. Il passe en revue les questions relatives à ces technologies ayant trait à l'Équipe de direction des services communs et communique aux réunions de celle-ci des mises à jour détaillées et régulières sur ces questions.
2008/1 (Note)	Services communs à Nairobi	6	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies qui prennent part au cadre de gouvernance des services communs à Nairobi devraient faire en sorte que le Comité exécutif et le Conseil des services communs conviennent, d'ici à la fin de l'année 2008 au plus tard, d'un projet de mémorandum d'accord relatif aux services des locaux communs à Nairobi.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	En cours	En partie	Le projet de mémorandum d'accord est diffusé, mais n'a pas encore été approuvé. Les organismes n'étaient pas représentés aux réunions consacrées à l'examen de cette question. Lors de la réunion de l'Équipe de direction des services communs tenue en octobre 2009, il a été décidé que la question serait soulevée au niveau des chefs de secrétariat, afin de désigner officiellement un représentant et de veiller à ce qu'ils participent à la réunion aux fins de l'examen et de l'approbation du mémorandum.

ANNEXE II: PRÉCÉDENTS RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2007, 2008 et 2009)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
2008/1 (Note)	Services communs à Nairobi	7	Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies qui prennent part au cadre de gouvernance des Services communs à Nairobi devraient faire en sorte que le suivi et l'évaluation des services communs soit assuré par des sous-comités créés à cet effet rassemblant les utilisateurs de chaque service.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	Appliquée	En partie	Le Comité de suivi et d'évaluation a été constitué et il est opérationnel.
2008/2 (Note)	Services communs des commissions régionales des Nations Unies	7	Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies devraient faciliter l'approbation et l'application des dispositions convenues au niveau local au sujet des services communs correspondant aux principes de base susmentionnés qui ont été arrêtés par le Comité de haut niveau sur la gestion.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	À l'étude			
2008/2 (Note)	Services communs des commissions régionales des Nations Unies	8	Les chefs de secrétariat de toutes les organisations du système des Nations Unies représentées sur les quatre lieux d'affectation pris en considération devraient faire en sorte que, d'ici à la fin de 2009, un système de contrôle de la qualité soit organisé et qu'un dispositif d'enquête sur la satisfaction des clients soit mis en place pour chaque service commun et complété par une évaluation menée de manière indépendante par rapport au prestataire de services.	Chef de secrétariat	Renforcement de l'obligation redditionnelle	À l'étude			

ANNEXE II: PRÉCÉDENTS RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2007, 2008 et 2009)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
2008/2 (Note)	Services communs des commissions régionales des Nations Unies	9	Les chefs de secrétariat de toutes les organisations du système des Nations Unies représentées sur les quatre lieux d'affectation pris en considération devraient faire en sorte que, d'ici à la fin de 2010, le Comité de gouvernance commune fasse rapport aux chefs des bureaux des représentants locaux des institutions des Nations Unies au sujet des mécanismes de contrôle de la qualité, ainsi que des résultats des évaluations et des mesures correctives en découlant.	Chef de secrétariat	Renforcement de l'obligation redditionnelle	À l'étude			
2008/3 (Note)	Examen des Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies	1	Le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial et le Secrétaire général des Nations Unies devraient procéder à un examen conjoint des arrangements en vigueur en ce qui concerne [les Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies], en vue de proposer un ensemble de principes et procédures gouvernant la portée et les modalités de déclenchement, de financement, de gestion et de cessation des opérations [des Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies] et de soumettre ces propositions au Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies, pour examen et décision, à sa session de fond de 2009.	Chef de secrétariat	Renforcement de l'obligation redditionnelle	Acceptée	En cours	En cours	Le Comité de haut niveau sur la gestion a pris connaissance d'un exposé du PAM sur une note du CCI intitulée " Examen des Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies [...] ", laquelle contient plusieurs recommandations visant à confirmer le mandat et le statut du service commun. À sa session d'octobre 2009, le Comité a invité les Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies à engager une concertation au sujet des services aériens assurés dans le cadre du Comité permanent interorganisations et de lui rendre compte à nouveau ultérieurement.

ANNEXE II: PRÉCÉDENTS RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2007, 2008 et 2009)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
2008/3 (Note)	Examen des Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies	5	Le Secrétaire général des Nations Unies devrait proposer à l'Assemblée générale, pour examen et approbation, un projet d'accord type avec le pays hôte relatif à l'intervention [des Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies], portant notamment sur les autorisations de vol et d'atterrissage.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée			Cette question doit être rattachée à la consultation prévue du Comité permanent interorganisations.
2008/3 (Note)	Examen des Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies	7	Le Directeur exécutif du PAM devrait établir et actualiser en temps réel un rapport financier consolidé présentant sous une forme normalisée d'écriture financière l'ensemble de la comptabilité du transport aérien et mentionnant notamment les chiffres relatifs au recouvrement des coûts ainsi que les appels à contribution et les contributions reçues ventilées par source de fonds, afin que le PAM soit mieux à même de s'adresser aux donateurs pour mobiliser des fonds non affectés dont les montants soient relativement constants.	Chef de secrétariat	Renforcement de l'obligation redditionnelle	Acceptée	Appliquée	Oui	Des informations actualisées sur les opérations sont publiées chaque mois. Un plan financier relatif aux opérations des Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies prévues en 2010 est disponible.
2008/3 (Note)	Examen des Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies	8	Le Secrétaire général de l'organisation de l'aviation civile internationale (OACI) devrait, sur demande du Directeur exécutif du PAM, étudier des modalités, conformes aux procédures en usage à l'OACI, permettant de faire bénéficier les projets des compétences spécialisées de l'organisation en matière de rénovation des infrastructures locales de transport aérien, par exemple la réparation des pistes	Chef de secrétariat	Coordination et coopération accrues	À l'étude	En cours	En cours	Le Groupe consultatif technique aéronautique doit proposer des modalités pour traiter cette question.

ANNEXE II: PRÉCÉDENTS RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2007, 2008 et 2009)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
			d'atterrissage ou la mise en place de moyens de contrôle aérien nationaux dans les régions où une opération [des Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies] est déployée, d'ici à la fin de 2010.						
2008/3 (Note)	Examen des Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies	9	Le Directeur exécutif du PAM, en concertation avec l'OACI et PNUD/le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, devrait charger les directeurs de pays de présenter à chaque pays hôte un plan à moyen et long terme relatif aux services aériens afin de l'aider à remettre en place et développer des compagnies aériennes locales sûres.	Chef de secrétariat	Coordination et coopération accrues	À l'étude	En attente	Non	Bien que l'Unité de la sécurité des transports aériens du PAM aide les autorités de l'aviation civile et les autres organisations locales et collabore avec elles, cette activité devrait être coordonnée sous la direction du Groupe consultatif technique aéronautique.
2008/3 (Note)	Examen des Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies	10	Le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial devrait adopter une politique de gestion des ressources humaines dans le secteur des transports aériens du PAM qui tienne compte des besoins spécifiques de ce secteur et présenter au Conseil d'administration un rapport à cet égard d'ici à la fin de 2010.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	Appliquée	Appliquée	Depuis le début de l'année 2010, toutes les opérations des Services aériens d'aide humanitaire du PAM sont placées sous la direction de personnes en contrat à durée déterminée.
2008/3 (Note)	Examen des Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies	11	S'appuyant sur un système de notification des résultats amélioré et sur les informations opérationnelles relatives à l'action [des Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies] recueillies sur le terrain, le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial devrait élaborer des critères de	Chef de secrétariat	Économies substantielles	Acceptée	Appliquée	Appliquée	Le logiciel de gestion des vols "Flight Management Application" est utilisé pour chaque opération. Des rapports financiers normalisés sont disponibles.

ANNEXE II: PRÉCÉDENTS RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2007, 2008 et 2009)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
			référence et des indicateurs de nature à permettre une élaboration des budgets et une gestion axée sur les résultats dans le secteur du transport aérien et à rendre la gestion [des Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies] plus transparente pour l'ensemble de [leurs] utilisateurs.						
2008/3 (Note)	Examen des Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies	12	En concertation avec les responsables compétents de l'OACI, le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial devrait faire en sorte que l'examen de la sécurité aérienne et des opérations de transport aérien du PAM au regard des [N]ormes aéronautiques applicables au transport aérien [du] maintien de la paix et des opérations humanitaires (normes AVSTADS) actuellement mené par des consultants de l'OACI devienne un audit officiel de la sécurité aérienne, et que les rapports d'audit soient transmis au Conseil d'administration par les responsables compétents de l'OACI à intervalles réguliers et dans les délais prévus.	Chef de secrétariat	Renforcement de l'obligation redditionnelle	Acceptée	En attente	Non	L'ensemble des examens et audits réalisés par l'OACI à l'intention du PAM et du Département de l'appui aux missions de l'Organisation des Nations Unies doivent être coordonnés par le Groupe consultatif technique aéronautique.
2008/4 (Note)	Sociétés de consultants	1	Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies devraient mettre en place les mécanismes d'information de gestion nécessaires pour recueillir des statistiques relatives aux consultants à des fins d'analyse et de suivi.	Chef de secrétariat	Renforcement de l'obligation redditionnelle	Acceptée			Le PAM a mis en place un PGI dans lequel sont enregistrées les informations relatives aux contrats de consultance aux fins d'analyse et de suivi; gardant à l'esprit les recommandations du CCI, le PAM étudiera les possibilités de renforcer davantage les outils d'analyse des informations dans les prochaines versions du PGI.

ANNEXE II: PRÉCÉDENTS RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2007, 2008 et 2009)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
2008/4 (Note)	Sociétés de consultants	2	Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies devraient mettre en place des procédures pour enregistrer, suivre, contrôler et évaluer les effets des rapports des consultants.	Chef de secrétariat	Renforcement de l'obligation redditionnelle	À l'étude			Le PAM prend note de cette recommandation en vue d'examiner les possibilités d'améliorer les outils qui existent déjà pour suivre les effets des rapports des consultants, selon les cadres actuels du budget et de la gestion axée sur les résultats, de l'évaluation des fournisseurs et des évaluations des programmes.
2008/4 (Note)	Sociétés de consultants	3	Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies devraient faire en sorte que des politiques et des procédures claires soient en place pour aider le personnel à déterminer dans quelles circonstances il faut faire appel aux services de consultants.	Chef de secrétariat	Renforcement de l'obligation redditionnelle	À l'étude			Le PAM prend note de cette recommandation en vue d'incorporer éventuellement dans ses outils actuels les meilleures pratiques indiquées dans le rapport.
2008/4 (Note)	Sociétés de consultants	4	Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies devraient mettre au point un mécanisme efficace de suivi et de communication d'informations pour les dispenses de mise en concurrence.	Chef de secrétariat	Renforcement de l'obligation redditionnelle	Acceptée			Le PAM a établi des règles à cet égard, et son PGI constitue un outil efficace de suivi et de communication d'informations pour les dispenses de mise en concurrence. Le PAM a également l'intention de mettre en place des rapports trimestriels concernant ces dispenses, à l'intention du Directeur exécutif adjoint et Directeur de l'Administration générale.
2008/4 (Note)	Sociétés de consultants	5	Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies devraient revoir les principes directeurs et les pratiques en matière de dispenses en vue de préciser et de rationaliser les dispenses de mise en concurrence et de leur donner un caractère vraiment exceptionnel.	Chef de secrétariat	Renforcement de l'obligation redditionnelle	Acceptée			Le PAM prend note de cette recommandation et il continuera d'examiner ses principes directeurs et pratiques en vue de donner à l'octroi d'une dispense de mise en concurrence un caractère vraiment exceptionnel.

ANNEXE II: PRÉCÉDENTS RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2007, 2008 et 2009)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
2008/4 (Note)	Sociétés de consultants	6	Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies devraient revoir les seuils de mise en concurrence en bonne et due forme en vue d'en adopter de nouveaux si cela se justifie.	Chef de secrétariat	Efficience accrue	Acceptée			Le PAM prend note de cette recommandation et continuera d'examiner ses principes directeurs et pratiques pour ce qui est des seuils déterminant le mode de passation des marchés à appliquer. L'examen le plus récent de ces seuils a eu lieu en 2009.
2008/4 (Note)	Sociétés de consultants	10	Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies devraient revoir leurs principes directeurs et procédures concernant les techniques de passation des marchés de nature à optimiser l'emploi des ressources, en vue d'instituer des directives claires pour améliorer la mise en œuvre.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée			Le PAM prend note de cette recommandation et il continuera à améliorer ses pratiques en matière de techniques de passation des marchés de nature à optimiser l'emploi des ressources, que les rapports précédents du CCI citent d'ailleurs en exemple, de même que les méthodes de sous-traitance fondées sur les résultats. Le PAM a déjà adopté une procédure d'appel d'offres de nature à optimiser l'emploi des ressources pour sélectionner ses fournisseurs.
2008/4 (Note)	Sociétés de consultants	11	Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies devraient s'assurer que des directives détaillées sont disponibles pour la rédaction des invitations à soumissionner et des documents contractuels.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée			Le PAM passera en revue les directives existantes et les améliorera si nécessaire.
2008/4 (Note)	Sociétés de consultants	12	Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies devraient s'assurer qu'il existe une base de données pour archiver les documents relatifs à la passation des marchés et les rapports des consultants.	Chef de secrétariat	Efficience accrue	Acceptée			Le PAM prend note de cette recommandation et il étudiera comment les outils d'archivage actuels peuvent être améliorés pour prendre en compte la recommandation du CCI.

ANNEXE II: PRÉCÉDENTS RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2007, 2008 et 2009)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
2008/4 (Note)	Sociétés de consultants	14	Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies devraient s'assurer que des directives et des principes directeurs adéquats sont en place pour gérer les contrats de manière efficace.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée			Le PAM prend note de cette recommandation et il continuera d'améliorer ses directives et principes directeurs relatifs à la gestion efficace des contrats en incorporant éventuellement les meilleures pratiques actuelles mentionnées dans le rapport du CCI.
2008/4 (Note)	Sociétés de consultants	15	Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies devraient s'assurer que le système de gestion de l'information comporte un module de gestion électronique des contrats.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	À l'étude			Le PAM prend note de cette recommandation et il étudiera la possibilité d'intégrer ce module de gestion des contrats dans les prochaines versions du PGI.
2008/4 (Note)	Sociétés de consultants	16	Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies devraient s'assurer qu'il existe des procédures et des directives adéquates pour évaluer les performances et qu'elles sont communiquées au personnel responsable.	Chef de secrétariat	Renforcement de l'obligation redditionnelle	Acceptée			Le PAM prend note de cette recommandation et il améliorera les modalités d'évaluation des performances des sous-traitants.
2008/4 (Note)	Sociétés de consultants	18	Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies devraient créer une base de données sur les évaluations des performances des fournisseurs qui serait utilisée aux fins de la passation des marchés.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée			Le PAM prend note de cette recommandation et il continuera de s'employer à améliorer ses pratiques dans ce domaine en consultation avec des collègues dans le cadre du Réseau achats du Comité de haut niveau sur la gestion.
2008/4 (Note)	Sociétés de consultants	19	Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies devraient veiller à ce qu'une politique standard concernant les conflits d'intérêts soit élaborée et intégrée dans les conditions générales figurant dans les contrats.	Chef de secrétariat	Renforcement de l'obligation redditionnelle	Acceptée			Le PAM prend note de cette recommandation. Le PAM a adopté les Conditions générales figurant dans les contrats de l'ONU, lesquelles comprennent des dispositions relatives aux conflits d'intérêts.

ANNEXE II: PRÉCÉDENTS RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2007, 2008 et 2009)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
2008/4 (Note)	Sociétés de consultants	21	Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies devraient, en se fondant sur une analyse en bonne et due forme, envisager d'utiliser de manière sélective des contrats de longue durée relatifs à des services de consultants, en vue de gagner en efficacité et en efficience. Les unités administratives devraient procéder à chaque fois à une analyse coûts-avantages pour déterminer s'il convient d'utiliser des contrats de longue durée ou le processus type de passation de marchés.	Chef de secrétariat	Diffusion de pratiques optimales	Acceptée			Le PAM prend note de cette recommandation et poursuivra son analyse en bonne et due forme, en vue de continuer à développer de manière sélective le recours aux contrats de longue durée dans le domaine des services de consultants.
2009/1 (Note)	Participation du secteur privé aux activités du système des Nations Unies	1	Les chefs de secrétariat des organisations des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait devraient appliquer aussi les mesures de transparence financière aux fonctionnaires qui ont affaire avec le secteur privé, dans la perspective d'éventuels conflits d'intérêts.	Chef de secrétariat	Renforcement de l'obligation redditionnelle	Acceptée	Appliquée	Oui	Le PAM a adopté les mesures relatives à la transparence financière préconisées par les Nations Unies et en a étendu l'application à d'autres catégories de personnel, notamment les personnes qui sont responsables des achats, ont affaire avec le secteur privé ou s'occupent de la mobilisation des ressources, etc.
2009/1 (Note)	Participation du secteur privé aux activités du système des Nations Unies	3	Les chefs de secrétariat des organisations des Nations Unies devraient: a) établir avec le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination un programme de formation de base aux partenariats, afin de répondre aux besoins communs du personnel qui a affaire avec le secteur privé dans les différentes organisations du système; à cet égard, les travaux effectués par l'École des cadres des Nations Unies et le Centre de	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée			

ANNEXE II: PRÉCÉDENTS RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2007, 2008 et 2009)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
			perfectionnement professionnel du [PNUD] mériteraient d'être pris en considération; b) mettre en place au sein des organisations du système qui ne l'ont pas encore fait des programmes de formation "personnalisés" pertinents, spécifiques à chaque organisation et adaptés aux besoins et aux risques du personnel qui a plus spécialement affaire avec le secteur privé.						
2009/2 (Note)	Les stages dans le système des Nations Unies	1	Les chefs de secrétariat des organisations des Nations Unies devraient prendre les mesures nécessaires pour offrir à des candidats qualifiés venant de pays non industrialisés la possibilité de faire un stage dans une organisation du système des Nations Unies.	Chef de secrétariat	Diffusion de pratiques optimales	Acceptée	En cours		Il n'existe pas de procédure officielle visant à favoriser les stagiaires provenant de pays non industrialisés, mais tous les candidats peuvent demander à figurer dans le fichier des stagiaires par le biais du site Web externe du PAM.
2009/2 (Note)	Les stages dans le système des Nations Unies	2	Les chefs de secrétariat des organisations des Nations Unies devraient donner un caractère officiel aux programmes de stages et fournir les ressources nécessaires pour leur gestion et leur administration.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	En cours		Le programme de stages du PAM est géré par l'unité chargée des jeunes administrateurs, au sein de laquelle les stagiaires ont un interlocuteur privilégié. Cette unité assure la gestion des stages et apporte un appui sans réserve à l'ensemble des bureaux régionaux, des bureaux de pays et des attachés de liaison, ainsi qu'aux divisions se trouvant au Siège.
2009/2 (Note)	Les stages dans le système des Nations Unies	3	Les chefs de secrétariat des organisations des Nations Unies devraient donner aux nouveaux stagiaires des manuels d'information détaillés (questions administratives et vie quotidienne) bien avant leur entrée en fonctions.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	En cours		

ANNEXE II: PRÉCÉDENTS RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2007, 2008 et 2009)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
2009/2 (Note)	Les stages dans le système des Nations Unies	4	Les chefs de secrétariat des organisations des Nations Unies devraient s'assurer que l'infrastructure nécessaire pour accueillir chaque stagiaire est en place dès le jour de leur arrivée.	Chef de secrétariat	Diffusion de pratiques optimales	Acceptée	En cours		En application du paragraphe 31 de la directive relative aux stagiaires publiée en 2009, le service qui accueille le stagiaire veille à ce que tous les équipements et le matériel nécessaires soient en place pour que le stagiaire puisse commencer à travailler le jour de son arrivée.
2009/2 (Note)	Les stages dans le système des Nations Unies	5	Les chefs de secrétariat des organisations des Nations Unies devraient s'assurer qu'un programme d'orientation exhaustif est proposé aux stagiaires dès leur arrivée.	Chef de secrétariat	Efficacité accrue	Acceptée	En cours		Au paragraphe 32 de la directive relative aux stagiaires, il est prévu que sur rendez-vous demandé par le service qui accueille le stagiaire à la personne chargée des relations avec les stagiaires au sein du programme de recrutement de jeunes administrateurs, chaque stagiaire bénéficie d'une séance d'information complète dispensée par la personne qui s'occupe des relations avec les stagiaires au sein de l'unité chargée des jeunes administrateurs de la Division des ressources humaines. Il s'agit de présenter les installations du Siège et de donner la liste des services disponibles, de fournir des explications concernant les droits et l'assurance du stagiaire et les responsabilités du PAM à son égard, de répondre à toute question relative au contrat, d'expliquer le calcul de la rémunération et les modalités et la fréquence de son versement, et d'indiquer au stagiaire qui sont ses interlocuteurs au sein de la Division des ressources humaines. Pour les stagiaires qui sont sur le terrain, cette séance d'information se déroule généralement par téléphone.

ANNEXE II: PRÉCÉDENTS RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2007, 2008 et 2009)

Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
2009/2 (Note)	Les stages dans le système des Nations Unies	6	Les chefs de secrétariat des organisations des Nations Unies devraient s'assurer que les stagiaires procèdent à une évaluation du programme de stages à la fin de leur affectation et que des mesures sont prises ultérieurement pour analyser les enseignements tirés, valider les pratiques les meilleures et proposer des améliorations dans les domaines laissant à désirer.	Chef de secrétariat	Efficience accrue	Acceptée	En cours		À l'issue du stage, le stagiaire et son superviseur remplissent des questionnaires à l'intention de l'unité, dont les membres rencontrent les stagiaires sur demande, recensent les domaines qu'il est possible d'améliorer et prennent des mesures correctives si nécessaire.
2009/2 (Note)	Les stages dans le système des Nations Unies	7	Les chefs de secrétariat des organisations des Nations Unies devraient supprimer l'interruption de service obligatoire qui est actuellement prévue dans les divers contrats de stage, afin que les stagiaires puissent concourir sur un pied d'égalité pour les postes pour lesquels ils pourraient avoir les qualités requises.	Chef de secrétariat	Diffusion de pratiques optimales	À l'étude	En cours		Le PAM comprend les motifs de cette recommandation, mais il doit en examiner plus avant les incidences.
2009/2 (Note)	Les stages dans le système des Nations Unies	8	Les chefs de secrétariat des organisations des Nations Unies devraient envisager de donner un ticket restaurant quotidien, un abonnement de transport et/ou une contribution aux frais d'assurance aux stagiaires qui ne sont pas parrainés ou à ceux qui ne viennent pas de la région.	Chef de secrétariat	Diffusion de pratiques optimales	À l'étude	En cours		Le PAM verse actuellement une allocation à tous les stagiaires, alors que, d'après le rapport, seuls ceux qui doivent déménager devraient être en partie soutenus financièrement par les Nations Unies.

ANNEXE II: PRÉCÉDENTS RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM (2007, 2008 et 2009)									
Document	Titre du document	N° de la recom.	Recommandation	Destinataire	Impact escompté	État d'acceptation	État d'application	Impact produit	Observations du PAM
2009/2 (Note)	Les stages dans le système des Nations Unies	9	Les chefs de secrétariat des organisations des Nations Unies devraient mettre en place un système efficace de suivi des coûts des programmes de stages en de ressources budgétaires et humaines et de technologies de l'information et imputer ces dépenses à un poste budgétaire spécifique.	Chef de secrétariat	Renforcement de l'obligation redditionnelle	Acceptée	En cours		

La structure du tableau est la suivante:

Colonne 1: cote du rapport ou de la note

Colonne 2: titre du rapport ou de la note

Colonne 3: numéro de la recommandation

Colonne 4: texte de la recommandation

Colonne 5: destinataire: indique si la recommandation est adressée à l'organe délibérant ou au chef de secrétariat, pour suite à donner.

Colonne 6: impact escompté. Comme les années précédentes, le CCI utilise les catégories suivantes: "Amélioration de la gestion grâce à une efficacité accrue"; "Amélioration de la gestion grâce à une efficacité accrue"; "Économies substantielles, ponctuelles ou régulières"; "Amélioration de la gestion grâce à un renforcement des mécanismes de contrôle et un plus grand respect des règles"; "Amélioration de la gestion grâce à la diffusion de pratiques optimales"; "Renforcement de la coordination et de la coopération entre les organisations participantes"; "Renforcement de l'obligation redditionnelle"; et "Divers".

Colonne 7: état d'acceptation. *Catégories:* "Acceptée", "Approuvée", "Non acceptée", "À l'étude", "Acceptée en partie", "Sans objet" et "Réponse attendue".

Colonne 8: état d'application. *Catégories:* "En attente", "En cours" et "Appliquée". Veuillez noter qu'une cellule laissée en blanc signifie que le CCI attend une réponse de l'organisation.

Colonne 9: impact produit. *Catégories:* "Oui", "En partie" et "Non". Veuillez noter qu'une cellule laissée en blanc signifie que le CCI attend une réponse de l'organisation.

Colonne 10: observations du PAM.



LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

AME	accord multilatéral sur l'environnement
AVSTADS	Normes aéronautiques applicables au transport aérien du maintien de la paix et des opérations humanitaires
BMIP	Plan général d'assurance médicale
CAI	Coûts d'appui indirects
CCI	Corps commun d'inspection
CCS	Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
GNUD	Groupe des Nations Unies pour le développement
GRI	Gestion des risques institutionnels
IATN	Réseau interinstitutions de négociation des conditions tarifaires pour les voyages
IPSAS	Normes comptables internationales pour le secteur public
IPSR	intervention prolongée de secours et de redressement
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OMD	objectif du Millénaire pour le développement
ONG	organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUG	Office des Nations Unies à Genève
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
PGI	Progiciel de gestion intégré
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
TIC	technologies de l'information et des communications
WINGS	Système mondial et réseau d'information du PAM